

**PROCES VERBAL**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 15 Novembre 2016**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

**Ville de Mont de Marsan**

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 Novembre 2016**

**Numéro :2016/11/15**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**Par suite d'une convocation en date du 26 octobre 2016, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 15 Novembre 2016 à 19 heures sous la présidence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire.**

**Sont présents :**

Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Marie-Christine BOURDIEU, Monsieur Charles DAYOT, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Madame Catherine PICQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Cathy DUPOUY VANTREPOL (arrivée 19 H 20), Monsieur Gilles CHAUVIN, Madame Chantal COUTURIER, Madame Chantal PLANCHENAUT, Monsieur Nicolas TACHON, Madame Stéphanie CHEDDAD, Monsieur Thierry SOCODIABEHERE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Madame Marina BANCON, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Monsieur Michel MEGE, Madame Jeanine LAMAISON, Monsieur Philippe EYRAUD, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITETE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Alain BACHE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Jean-Michel CARRERE, Madame Céline PIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Bruno ROUFFIAT, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET,  
Madame Pascale HAURIE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie BATBY,  
Monsieur Didier SIMON, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur Renaud LAHITETE,

**Absent:**

Monsieur Julien ANTUNES,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean-Marie BATBY, Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

---

**Madame le Maire** : Je vous propose que nous démarrions notre séance qui sera consacrée majoritairement au Débat d'Orientations Budgétaires et je vous demande d'approuver le procès-verbal.

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Sur ce procès-verbal, des choses auraient été mal retranscrites.

**Mme PIOT** : A la page 60, à propos de la lettre de M. FEKL sur le CETA, je n'avais pas dit « 473 appellations contrôlées qui seraient protégées », mais 173. Il y a eu un 4 tapé à la place d'un 1.

**Madame le Maire** : Est-ce la seule chose ? Très bien. Ce sera modifié. Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE (*avec la prise en compte de la modification précitée*)

Le compte-rendu des décisions que j'ai pu prendre du 4 octobre au 3 novembre. Je ne vais pas les lire. Il n'y a rien d'extraordinaire. Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons à la première délibération.

### **Délibération n°01**

**Nature de l'acte :**

**3-1 acquisition**

**Objet : Modalités de participation financière aux acquisitions foncières pour la future cité judiciaire.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ.**

Vous savez que nous avons eu la visite du Garde des Sceaux la semaine dernière. Il a participé à la présentation de la nouvelle cité judiciaire. Il a, bien sûr, visité le tribunal existant ainsi que le centre pénitentiaire et nous tenons enfin, je crois, le bon bout pour cet équipement. Vous savez que nous nous sommes mis d'accord avec l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, l'APIJ, afin d'acquérir des propriétés qui sont en front de rue, avenue Rozanoff, pour que le pôle judiciaire ne soit pas au fond de la parcelle, mais soit bien en vue de l'avenue Rozanoff, ce qui me semblait essentiel pour un symbole de la République. Il me semblait mal venu de le mettre au fond d'une parcelle non visible. Je pense que ces acquisitions foncières étaient importantes.

## Note de synthèse et délibération

Dans le cadre de la réalisation de la future cité judiciaire avenue du Colonel Rozanoff, la Ville de Mont de Marsan s'est engagée à mettre en œuvre les mesures foncières permettant d'acquérir les bâtiments jouxtant la parcelle du Ministère de la Justice, afin de dégager une véritable perspective depuis l'avenue via la réalisation d'un parvis.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du le 25 novembre 2015, a approuvé l'acquisition amiable des parcelles bâties cadastrées BC n°345 et 445 sises 227, 229 231, 249 et 251 avenue du Colonel Rozanoff, d'une superficie totale de 1555 m<sup>2</sup>, appartenant à l'indivision Ferreira-Rulence et copropriété Balthazard-Lailheugue, pour un montant de 785 000 €. Le Conseil Municipal a sollicité l'Établissement Public Foncier des Landes (EPFL) « Landes Foncier » afin de réaliser le portage foncier et financier, de ces acquisitions.

Suite à cette délibération, deux acquisitions ont pu être menées à leur terme :

- signature de l'acte notarié FERREIRA-RULENCE/EPFL le 8 juillet 2016 pour la parcelle cadastrée BC n°345 pour un montant de 280 000 € ;
- signature de l'acte notarié BALTHAZARD/EPFL le 8 août 2016 pour la parcelle cadastrée BC n°445p pour un montant de 185 000 €.

Néanmoins, le dernier propriétaire, Monsieur LAILHEUGUE, est revenu sur sa proposition de cession à l'amiable. L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a donc lancé une procédure d'expropriation, et prendra en charge directement les frais d'acquisition.

La délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2015 prévoyait, afin de compenser l'effort financier engagé par la Ville, un échange entre les parcelles acquises et les anciens locaux de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports situés 7 rue Francis Planté et cadastrés AC 298, propriété de l'État, estimés par France Domaine à hauteur de 642 000€.

Suite à ces évolutions procédurales, l'échange foncier des deux biens acquis par la Ville avec l'immeuble de la rue Francis Planté nécessite le versement d'une soulte. France Domaines a évalué la soulte à 177 000 €, soit la différence entre la valeur vénale du bâtiment de la rue Francis Planté estimée à 642 000 € et la valeur vénale cumulée des biens acquis par la commune (280 000 € pour la parcelle BC 345 et 185 000 € pour la parcelle BC 445p).

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le versement d'une soulte à l'État de 177 000 € et d'autoriser Madame le Maire à rechercher des fonds pour la financer, auprès de partenaires institutionnels.

**Madame le Maire :** Pour tout dire, il y a très vraisemblablement une évolution. L'APIJ souhaiterait avoir la pleine propriété de ce foncier vers la fin de l'année 2017. Il y a eu un début de portage par l'EPFL, mais nous serons peut-être contraints de donner les fonds à l'EPFL plus rapidement et la soulte ne sera qu'à verser dans un deuxième temps, quand nous aurons récupéré les biens Place Planté. Cela devrait se dérouler ainsi.

Je pense que c'est une bonne chose, chacun y trouvant son intérêt pour ce qu'il a à y faire et on arrive à avoir un paiement un petit peu plus échelonné.

Avez-vous des questions ?

**M. LAHITETE** : Juste, Madame le Maire, pour souligner que l'on ne peut que se féliciter que ce gouvernement ait tenu parole dans ce dossier. C'est quand même un équipement majeur pour notre territoire. L'investissement financier de l'Etat est quand même très conséquent puisqu'il est de l'ordre de 28 M€. Il est évident que cet équipement était rendu tout à fait nécessaire au regard des conditions déplorables de l'actuel Palais de Justice, mais j'ai en mémoire le souvenir de la visite dans ce Palais de Justice de certains Gardes des Sceaux, notamment Rachida DATI qui s'était engagée à réaliser rapidement cet investissement et lorsque Mme TAUBIRA a été nommée Garde des Sceaux, je me rappelle très bien qu'Alain VIDALIES s'était immédiatement enquis de l'avancement de ce dossier et en guise de dossier, il n'y avait rien. Mme TAUBIRA est venue visiter ce Palais de Justice, a constaté la situation et le projet a été réellement lancé. M. URVOAS le poursuit.

Je crois que c'est à souligner, de même que l'on peut souligner le rôle important joué dans ce dossier par nos parlementaires et par Alain VIDALIES qui a suivi de très près l'évolution de ce projet-là. Donc, je crois que l'on peut quand même remercier le gouvernement d'avoir tenu parole dans cet investissement.

**Madame le Maire** : Oui, je le remercie également, sachant que j'ai vu beaucoup de ministres de la justice à Mont-de-Marsan, trois, et je suis même allée en voir un à Paris, M. MERCIER, et c'est lorsque j'ai vu M. MERCIER pour ce Palais de Justice que j'ai compris que ce dossier était plus près de la poubelle que du haut de la pile. Je pense que M. MERCIER l'a fait remonter et, effectivement, quand Mme TAUBIRA est arrivée avec M. VIDALIES qui connaît très bien cet équipement, tout cela est sorti de la pile pour être vraiment en pile active et non en pile hypothétique.

Je veux remercier tous les acteurs et pour tout vous dire, je pense que l'APIJ et le Ministère de la Justice sont également satisfaits de la Ville de Mont-de-Marsan et de nous, élus, qui avons quand même accepté de faire ces acquisitions. Nous avons vraiment tous travaillé ensemble pour que ce projet se réalise.

Donc, je suis satisfaite que cela se soit passé ainsi. Dès qu'il nous a été demandé de nous porter acquéreurs de ces parcelles, j'ai immédiatement dit oui parce que je ne voyais pas comment on pourrait faire un équipement sans cela. Je peux vous assurer que si nous ne l'avions pas fait, la décision de le construire au fond de la parcelle était prise, ce qui aurait été dommage pour un pôle judiciaire.

Je crois que tous les acteurs ont bien travaillé. Je regrette une chose, c'est que tous les ans, j'ai l'impression que l'on perd un an. On m'avait parlé de 2018, ensuite de 2019. La dernière date que j'avais était 2020 et là, nouvelle visite, il est question de 2021. Je sais bien que ce sont de gros dossiers et que les choses ne sont pas simples à réaliser, mais en tous cas, le dossier avance bien. Il ne restera plus qu'à l'inscrire au budget au moment où il se réalisera et j'espère que les personnes en place le feront, en tous cas que tout le monde continuera à pousser derrière ce dossier.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2015 relative à la demande de portage foncier et financier à l'EPFL, avenue Rozanoff en vue de la construction de la cité judiciaire,

**Vu** le courrier de désistement de l'offre de cession Monsieur et Madame Daniel LAILHEUGUE en date du 5 janvier 2016,

**Vu** l'avis de France Domaines en date du 26 août 2016 ci-annexé,

**Vu** le courrier de la Ville de Mont de Marsan en date du 19 septembre 2016 ci-annexé, relatif à l'acquisition foncière pour la future cité judiciaire,

**Vu** les négociations engagées entre l'État et la Ville,

**Considérant** que l'APIJ prend en charge l'acquisition du bien de Monsieur LAILHEUGUE suite à son désistement de l'offre à l'amiable, proposée par la Ville ;

**Considérant** que l'échange entre les deux biens acquis par la Ville et le bâtiment de l'État situé 7 rue Francis Planté génère le versement d'une soulte par la commune à l'État ;

**Considérant** que cette soulte a été estimée par France Domaines à 177 000 € dans son avis du 26 août 2016 ;

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 3 novembre 2016.

Après avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 10 Novembre 2016,

#### **APPROUVE**

- le versement d'une soulte de 177 000 € à l'État en vue de l'échange entre les deux biens acquis par la commune située sur les parcelles BC 345 et BC 445 et le bâtiment propriété de l'État situé 7 rue Francis Planté à Mont de Marsan.

#### **PRECISE**

- Que les crédits sont prévus au budget 2017,

#### **AUTORISE**

- Madame le Maire a sollicité auprès des partenaires institutionnels toutes participations financières,
- Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de l'acte notarié et de toutes pièces et formalités se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **Délibération n°02**

**Nature de l'acte :**

### **5.7.5. Intercommunalité**

**Objet : Modification des statuts de Mont de Marsan Agglomération : mise en conformité au regard des dispositions issues de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ.**

### **Note de synthèse et délibération**

Par délibération en date du 6 octobre 2016, le conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération propose de procéder à une modification des statuts de la communauté d'agglomération.

En effet, conformément aux dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « Loi NOTRe », les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont tenus de procéder à une modification de leurs statuts au plus tard le 31 décembre 2016, afin de prendre en compte les évolutions en termes de compétences.

Ainsi, pour les communautés d'agglomération, le bloc des compétences obligatoires passe de quatre à six : outre les compétences « Développement économique » (dont le contenu évolue par ailleurs), « Aménagement de l'espace », « Equilibre social de l'habitat » et « Politique de la ville », ces EPCI doivent également exercer à titre obligatoire les compétences « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage » et « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Il convient de préciser qu'une septième compétence obligatoire est prévue par la loi à compter du 1er janvier 2018 : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

En outre, les communautés d'agglomération doivent exercer au moins trois compétences dites « optionnelles » choisies parmi un bloc en comprenant sept : « Voirie et parcs de stationnement », « Assainissement » (compétence qui deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2020), « Eau » (compétence qui deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2020), « Protection et mise en valeur de l'environnement », « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », « Action sociale d'intérêt communautaire » et « Création et gestion de maisons de services au public ».

Par ailleurs, indépendamment des compétences obligatoires et optionnelles, les EPCI à fiscalité propre peuvent se voir transférer d'autres compétences exercées par les communes, qui deviennent ainsi des compétences facultatives ou librement choisies.

Pour ce qui concerne Mont de Marsan Agglomération, la communauté d'agglomération exerce déjà toutes les compétences obligatoires prévues par la loi, partiellement ou totalement, mais elles sont réparties entre les 3 blocs de compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives).

Il convient donc d'opérer une nouvelle ventilation des compétences concernées, le cas échéant en les modifiant ou en les complétant, sur la base des dispositions légales en vigueur.

S'agissant du bloc optionnel, la communauté exerce d'ores et déjà quatre compétences (actuellement réparties entre le bloc optionnel et le bloc facultatif). Une re-ventilation doit donc être opérée entre ces deux blocs.

Il convient en outre de souligner qu'à la demande expresse de la Préfecture des Landes, la réécriture des compétences obligatoires et optionnelles doit reprendre le libellé exact fixé par les dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les conséquences, significatives pour ce qui concerne les statuts de Mont de Marsan Agglomération, sont les suivantes :

- d'une part, les précisions qui pouvaient figurer dans les statuts, jusqu'à présent acceptées par le représentant de l'Etat, doivent être supprimées ; le cas échéant, ces précisions pourront relever de l'intérêt communautaire, dès lors que la définition en est requise, retracé dans un document distinct à soumettre à l'approbation du conseil communautaire ;
- d'autre part, certaines parties des compétences actuelles, supposées ne pas (ou ne plus) correspondre au contenu fixé par la loi, doivent basculer dans le bloc facultatif, en tant que nouvelles compétences.

Un tableau comparatif commenté des compétences, dans leur version actuelle et dans la version issue de la mise en conformité, est joint en annexe.

Au terme de la mise à jour, Mont de Marsan Agglomération exercera donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- 6 compétences obligatoires : « Développement économique », « Aménagement de l'espace », « Equilibre social de l'habitat », « Politique de la ville », « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil pour les gens du voyage » et « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » (déléguée au SICTOM du Marsan).
- 4 compétences optionnelles : « Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire », « Protection et mise en valeur de l'environnement », « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « Action sociale d'intérêt communautaire ».
- 10 compétences facultatives ou librement choisies : « Politique locale du tourisme », « Actions dans le domaine culturel », « Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire », « Gestion d'une unité de production culinaire », « Bornes de charge électrique » (déléguée au SYDEC), « Soutien au développement des infrastructures et des activités liées aux technologies de l'information et de la communication », « Actions en faveur du développement de l'enseignement supérieur », « Création et gestion d'une fourrière animale », « Gestion du paysage » et « Gestion des cours d'eau » (déléguée à des syndicats de rivières).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les statuts modifiés doivent être proposés au vote des communes membres, selon les règles de majorités qualifiées similaires à celles de la création de l'établissement public de coopération intercommunale (deux-tiers des communes représentant la moitié de la population totale ou la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population totale).



En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération dans les termes détaillés supra.

**Madame le Maire** : Est-ce que vous avez des questions ?

**M. BACHE** : Si on lit la délibération qui nous est proposée et si je compte bien, nous aurons donc 20 compétences qui seront de compétence et d'action communautaire. Comme nous avons eu un débat fort intéressant en Commission des Finances, en lien avec la question des moyens des collectivités, il faudrait peut-être que nous puissions avoir un regard, et administratif, et comptable sur ce qu'amènent ces transferts, sur ce que font perdre ces transferts en termes de compétences de services publics aux collectivités et réfléchir, à partir de cette analyse, aux répercussions que cela a en termes positifs et négatifs sur les missions des services publics qui étaient autrefois exercées par les communes.

Pour imaginer ce que j'essaie de dire, quel apport concret ce transfert de compétences ou ces compétences supplémentaires pour la Communauté a-t-il eu sur les communes qui ont décidé d'adhérer à l'Agglomération ? Il faudrait regarder concrètement quelles sont aujourd'hui les compétences assurées par les collectivités que sont les communes et ce que cela entraîne en termes d'avenir, en termes de réflexion politique qu'il faudra avoir sur le territoire, que nous partageons ou pas, aujourd'hui, ces orientations et que nous partageons, ou pas, le positif ou le négatif de la Loi NOTRe.

Chacun sait qu'au printemps prochain, il va y avoir des élections. Pour écouter et pour lire les projets de certains candidats qui pourraient devenir décideurs au niveau national, on pourrait craindre pour ce que sont aujourd'hui nos collectivités en termes de cœur de vie et de décisions. Je ne dis pas cela pour trancher un débat par avance...

**Madame le Maire** : On va rester modeste pour l'instant.

**M. BACHE** : Certains s'y sont déjà attelés puisqu'on entend quelques réflexions et je pense, que nous les partageons, ou pas, que l'on ne peut pas prendre de retard.

Je le dis comme je le pense, on ne peut pas prendre de retard sur ce qui pourrait nous être imposé. Je préfère que l'on puisse avoir une certaine latitude plutôt que de se voir imposer certaines choses. Je pense qu'il serait tout à l'honneur de notre collectivité et de l'ensemble des élus de l'Agglomération de réfléchir à cette question.

**Madame le Maire** : Je comprends bien ce que vous voulez dire, Monsieur BACHE, mais vous avez bien compris que l'on ne connaît pas l'avenir pour l'instant. Ce qui est certain quand même, c'est que la très grande majorité des élus, il me semble, dans toutes les associations d'élus, sont assez unanimes pour demander une pause, c'est-à-dire que l'on arrive déjà à mettre en œuvre ce que nous avons à mettre en œuvre, entre la loi MAPTAM et la loi NOTRe. C'est ce que je souhaiterais. Je souhaitais que l'on ait une pause, ce qui ne veut pas dire que nous n'allons rien faire. Une pause signifie simplement que nous allons essayer de le faire, parce que ce dont nous souffrons beaucoup, et vous me l'avez déjà entendue dire, mais cela continue, ce sont des changements incessants dans lesquels on n'a pas le temps de mettre en œuvre les choses. La mise en œuvre est toujours une mise en œuvre qui demande un temps un peu long, un temps moyen d'études, de délibérations, d'études d'impacts financiers.

Je souhaiterais que la frénésie législative s'arrête dans ce domaine-là. Je ne suis pas d'accord avec tout ce qui a été fait, mis en œuvre, voté, mais en attendant, cela a été voté et la majorité des élus demandent la même chose. Donc, je pense que cela va être une demande assez générale. On appuie sur pause et on laisse les élus travailler pour mettre les choses en œuvre.

La deuxième question que vous posez porte sur l'intégration plus ou moins importante de nos collectivités. Par rapport à la loi NOTRe, la seule compétence que l'on ait prise ici est le scolaire. Concernant la Politique de la Ville, c'est obligatoire. Pour le reste, c'étaient des compétences qui étaient déjà au niveau de l'Agglomération.

Donc, nous travaillons sur un territoire qui est relativement intégré dans son fonctionnement et je crois, à titre personnel, que c'est une bonne chose que d'avoir des ambitions communes pour un territoire qui nous réunit et qui nous permet de porter des politiques, peut-être plus à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un territoire vécu. C'est mon avis et je suis assez favorable aux Communautés d'Agglomération, aux Communautés de Communes, en tous cas, à l'esprit communautaire.

**M. BACHE** : On a un outil qui est formidable ici qui s'appelle la Régie Municipale de l'Eau et de l'Assainissement. En 2020, nous savons que nous serons obligés de passer sur une compétence communautaire. Cela ne changera rien en termes de fonctionnement, je l'espère, parce que c'est un outil - je parle sous le contrôle de M. SOCODIABEHÉRE - qui est bien géré, qui fait preuve de performance - c'est donc une ouverture que nous ferons à l'Agglomération -, mais cela peut nous poser des problèmes de gestion.

C'est à cela que je nous invite à réfléchir. On l'a déjà abordé succinctement lors de certains Conseils d'exploitation, mais il n'empêche que ce sont des questions qui vont se poser. Je souhaite que l'on puisse y réfléchir dans notre diversité avant, plutôt que de se voir imposer tout un tas de choses.

**Madame le Maire** : Nous y réfléchissons puisque nous avons lancé une étude au niveau de l'Agglomération pour cette prise de compétence et nous souhaiterions ne pas attendre 2020 pour la mettre en œuvre parce que, de toute façon, en 2020, c'est obligatoire.

Une étude est en cours. Elle avance, avec peut-être un objectif de 2018. L'objectif que nous nous sommes fixé, avec les situations très diverses dans les communes, est de pouvoir laisser la liberté aux communes de choisir ce qu'elles souhaiteraient comme mode de gestion, mais cette étude va nous montrer quels sont les tenants et les aboutissants. C'est vrai que ce n'est pas neutre parce qu'il y a des communes qui n'ont pas d'assainissement, d'autres qui en ont, d'autres qui ont des eaux qui posent problème, d'autres non. Il y a un vrai sujet, mais il n'est pas question de se passer des services de la régie et je pense même qu'ils ne seront qu'amplifiés parce que c'est un bon mode de gestion qui a fait ses preuves sur le territoire. On ne peut que se féliciter du travail qui est fait et les habitants ne peuvent que se féliciter du tarif de l'eau.

**Mme PIOT** : Vous dites souhaiter une pause dans les textes relatifs à la loi NOTRe. Mont-2-Gauche ne souhaite pas une pause, mais aimerait l'abrogation de la loi NOTRe. Ce n'est pas à ce niveau que l'on peut le décider, mais tout de même, que va-t-il rester aux communes ? Est-ce qu'il y aura des élections municipales en 2020 ? On peut se poser la question puisque toutes les compétences vont être transférées. Pourquoi un Conseil Municipal ? Pourquoi encore des communes ? L'Association des Communautés de Communes, à travers les Présidents des Communautés de Communes landaises de gauche et de droite, avait réagi lors d'une réunion par rapport aux technocrates parisiens qui avaient fait une annonce sur le transfert des personnels, sur le transfert des compétences. Je cite :

« On assiste à une frénésie de textes. C'est la machine à laver. La dialectique libérale s'applique pour faire des économies et la question démocratique n'est pas abordée. Les élus sont asphyxiés dans cette vision technocratique, mathématique et théorique. Je pense à nos habitants, on a tout fait à la hussarde. Tous ces objectifs nous dépassent. Ce mandat va être difficile. La mutualisation complète, c'est le transfert des compétences. »

Tout cela, c'est la mutualisation pour la mutualisation, le transfert pour tuer les communes. Vous demandez une pause, mais c'est plus qu'une pause qu'il faut. L'intercommunalité, c'est la coopération, c'est la solidarité des territoires. Pourquoi pas, mais je doute que l'intercommunalité soit aujourd'hui la coopération des territoires, mais plutôt l'asphyxie des communes, la mort des communes et l'aspiration par une grosse Agglomération qui oublie qu'elle est à la périphérie d'une autre.

**Madame le Maire** : Je ne vois pas de quoi vous parlez. La Communauté d'Agglomération n'est pas quelque chose qui vient d'en haut. Ce ne sont pas des technocrates, mais des élus de chaque commune. C'est chaque Maire qui décide. Il n'y a pas une décision qui ne soit pas prise avec tous les Maires de l'Agglomération. Pas une. C'est un mode de fonctionnement différent. Ce n'est pas pareil. C'est un mode de fonctionnement qui s'élargit à un territoire qui est plus vaste et surtout, un mode de réflexion. Je pense sincèrement que c'est plus adapté à la vie de nos concitoyens maintenant. Il y a 30 ans, 40 ans ou 50 ans, ils habitaient dans une commune, ils travaillaient dans la commune et ils se déplaçaient peu.

Maintenant, vous habitez dans une commune, vous travaillez dans une autre, vous avez besoin de services, mais pas forcément dans la commune où vous habitez. Par exemple, un couple qui a des enfants, qui amène ses enfants à la crèche, préfère avoir la crèche à côté de son lieu de travail que de son habitat. C'est bien souvent ainsi.

**Mme PIOT** : Ne soyons pas hypocrites et arrêtons de parler de communes tout de suite.

**Madame le Maire** : Il y a des sujets qui sont encore communaux. Il y a des communes nouvelles qui se créent partout et cela ne pose pas de problèmes. L'identité de chaque commune reste quand même dans ces communes nouvelles. C'est une autre façon de fonctionner.

Quant à revenir en arrière, pitié. On a eu assez de mal à aller de l'avant par ce qui nous était demandé et imposé. S'il faut tout détricoter, je ne sais plus faire. Il est déjà très difficile d'être élu, très compliqué, parce qu'on passe un temps fou à faire de la technique avec nos collaborateurs, mais s'il fallait tout détricoter, non. On ne va pas revenir au 20<sup>ème</sup> siècle, ni au 19<sup>ème</sup>.

**Mme PIOT** : Donc, la loi NOTRe, c'est la modernité.

**Madame le Maire** : Il n'y a pas que de la modernité. Je pense qu'il y a une grande erreur, c'est la taille des Régions. C'est mon sentiment depuis le premier jour.

**Mme PIOT** : La taille des intercommunalités aussi.

**Madame le Maire** : La nôtre est assez modeste et je le regrette. Quand vous faites une politique du logement, si chaque commune fait ses lotissements en concurrence avec la commune d'à côté, on arrive à des situations où on a besoin de réfléchir en économisant l'espace. Cela fait partie des objectifs environnementaux de base. On a besoin de réfléchir sur les transports, sur les déplacements. Il faut vraiment que l'on s'attache à le faire sur un territoire pertinent.

**Mme PIOT** : L'intercommunalité en tant que solidarité et coopération, pourquoi pas. L'intercommunalité en tant qu'éloignement de la démocratie et du citoyen par rapport à ses élus, non, ce n'est plus possible.

**Madame le Maire** : Chacun son opinion. Personnellement, je ne partage pas du tout la vôtre. Je pense que c'est un progrès. D'ailleurs, beaucoup de choses ne se seraient pas faites s'il n'y avait pas eu d'intercommunalité. N'abrogeons pas.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
Par 37 voix pour et par une voix contre (Madame Céline PIOT),**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5216-5 ;

Vu les statuts de Mont de Marsan Agglomération dans leur dernière version arrêtée par le Préfet des Landes le 9 juin 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 6 octobre 2016 proposant de modifier les statuts de l'établissement ;

Considérant la nécessité de mettre les statuts de la communauté d'agglomération en conformité avec les nouvelles règles imposées par la loi dite NOTRe en matière de compétences obligatoires, optionnelles et librement choisies ;

#### **APPROUVE**

- la modification des statuts de la communauté d'agglomération, dans les conditions détaillées supra, étant précisé que le projet de statuts modifiés est joint en annexe.

#### **AUTORISE**

- Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°03**

**Nature de l'acte :**

**5.3.4- autres**

**Objet : Modification de la composition des commissions municipales et de la représentation de la Ville dans les organismes extérieurs.**

**Rapporteur : Geneviève DARRIEUSSECQ.**

#### **Note de synthèse et délibération**

Par délibérations en date du 10 avril 2014 et du 19 novembre 2014, l'assemblée municipale a désigné les membres élus des commissions municipales, et les représentants de la Ville dans les organismes extérieurs.

Madame Karen JUAN, Conseillère Municipale de la liste « Nous le Férons ! » ayant donné sa démission en date du 22 septembre 2016, il convient de pourvoir à son remplacement dans les différents instances municipales et extérieures dans lesquelles elle siégeait en tant que membre titulaire ou suppléante.

Les Commissions municipales concernées sont les suivantes :

- Culture, Animation, Vie Associative et Patrimoine,
- Solidarité,
- Conseil d'Exploitation de la Régie des Fêtes,
- Conseil Local de la Vie Associative.

L'organisme extérieur concerné est le suivant :

- Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC).

A cet effet, il vous est proposé, en remplacement de Madame Karen JUAN:

- M. Jean-Michel CARRERE, à la Commission Municipale Culture, Animation, Vie Associative et Patrimoine, à la Commission Municipale Solidarité, au Conseil d'Exploitation de la Régie des Fêtes, en tant que membre titulaire du Conseil Local de la Vie Associative, en tant que délégué suppléant au sein du Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC).

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, il est précisé que le vote à bulletin secret est réservé pour toute nomination ou représentation, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote à main levée.

A cet effet, le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée.

**Ayant entendu son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
Par 37 voix pour et une abstention (Mme Céline PIOT),**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de remplacer Madame Karen JUAN, démissionnaire, au sein des diverses instances municipales et extérieures,

**Décide** de procéder à la désignation au sein des commissions et organismes extérieurs à main levée.

**DESIGNE**

- M. Jean-Michel CARRERE, à la Commission Municipale Culture, Animation, Vie Associative et Patrimoine,
- M. Jean-Michel CARRERE, à la Commission Municipale Solidarité,
- M. Jean-Michel CARRERE, au Conseil d'Exploitation de la Régie des Fêtes,
- M. Jean-Michel CARRERE, en tant que membre titulaire du Conseil Local de la Vie Associative,
- M. Jean-Michel CARRERE, en tant que délégué suppléant au sein du Syndicat d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC).

**AUTORISE**

Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°04**

**Nature de l'acte :**

**9.1.1 Autres domaines de compétences des communes**

**Objet : Dérogation au repos dominical accordée par le Maire – Avis du Conseil Municipal.**

**Rapporteur : Bertrand TORTIGUE.**

**Note de synthèse et délibération**

L'article L.3132-26 du Code du Travail, tel que modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail, dans la limite maximale de 12 dimanches par an et par branche commerciale.

Il s'agit donc pour le Maire d'autoriser l'emploi de salariés de différentes catégories de commerce, pendant un à douze dimanches déterminés et non pas d'autoriser l'ouverture proprement dite d'établissements commerciaux le dimanche.

La « Loi Macron » a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante. Dès lors, la désignation des dimanches de l'année 2017 sur lesquels portera la dérogation municipale devra intervenir avant le 31 décembre 2016.

Il est également rappelé que la dérogation municipale ne peut être accordée qu'à des établissements commerciaux où des marchandises sont vendues au détail. Sont donc exclus les établissements qui n'exercent pas à titre principal un commerce de détail (grossistes, prestataires de services comme les salons de coiffure, instituts de beauté, blanchisseries, ou des membres de professions libérales).

La dérogation accordée par le Maire bénéficiera à l'ensemble des établissements situés sur le territoire communal, se livrant au commerce de détail concerné. Il s'agit en effet d'une dérogation collective qui doit profiter à la branche commerciale concernée toute entière.

La loi « Macron » prévoit en outre la nécessité pour le Maire de consulter le conseil municipal avant de prendre sa décision et de recueillir l'avis des organisations professionnelles et syndicales concernées. En outre, dès lors que la décision concerne plus de 5 dimanches, l'avis préalable de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre est également requis.

Il est proposé au conseil municipal, au titre de l'année 2017, de ne pas modifier le nombre de dimanches travaillés et donc se prononcer sur la mise en place de 5 dimanches travaillés par branche d'activité commerciale. La liste des dimanches travaillés sera arrêtée par le Maire au plus tard le 31 décembre 2016.

**Madame le Maire :** Y a-t-il des questions ?

**M. BACHE :** Je ferai la même chose que l'an dernier parce que je considère que le dimanche ne doit pas être un jour de travail et, pour ce qui me concerne, je ne prendrai pas part au vote. Pour moi, le dimanche doit être consacré à autre chose qu'à aller faire ses courses, etc. Je ne prendrai pas part au vote parce que je suis contre le travail du dimanche.

**Madame le Maire :** Mais vous ne votez pas contre. Vous ne prenez pas part au vote.

**M. BACHE :** Vous nous demandez de cautionner l'ouverture des magasins 5 dimanches plutôt que 12. Pour moi, c'est 0.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
Par 36 voix pour, une voix contre (Mme Céline PIOT) et par une abstention (M. Alain BACHE),**

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu l'article L.3132-26 du Code du Travail,

Considérant la nécessité de solliciter l'avis du conseil municipal s'agissant de la proposition de dérogation du Maire en matière de repos dominical dans les établissements situés sur le territoire communal se livrant à une activité de commerce de détail,

### **EMET**

- un avis favorable aux propositions soumises par le Maire, listées ci-avant, en matière de dérogation au repos dominical dans les établissements situés sur le territoire communal se livrant à une activité de commerce de détail, au titre de l'année 2017.

### **AUTORISE**

Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°05**

#### **Nomenclature ACTE :**

#### **7.5.2 Subventions accordées aux associations**

**Objet : Attribution d'une subvention en nature à l'association « Cultures du Cœur ».**

**Rapporteur : Chantal DAVIDSON.**

#### **Note de synthèse et délibération**

« Cultures du Cœur » est une association régie par la loi de 1901, qui comporte actuellement plus d'une quarantaine de partenaires sociaux.

Les structures territoriales « Cultures du Cœur » ont une envergure régionale et/ou départementale. Elles sont membres du réseau national et ont vocation à coordonner, animer, fédérer et accompagner leurs partenaires sur un même territoire autour de la culture comme levier d'insertion. Elles mettent en œuvre une dynamique de territoire avec des projets co-construits autour de la médiation culturelle. Elles sont sources d'innovation et d'expertise.

L'association agit donc pour l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité économique et sociale en favorisant le partage des biens communs que sont la culture, le sport et le loisir. L'organisation de diverses manifestations et sorties est un objectif de l'association.

La Ville de Mont de Marsan considère qu'un partenariat durable peut être formalisé par le biais d'une convention avec « Cultures du Cœur » (et ses partenaires sociaux), afin de lancer sur le territoire communal une dynamique qui mette en œuvre des projets et des actions concertés de sensibilisation au patrimoine et à la culture locale.



Pour soutenir cette action, la Ville souhaite donc offrir à l'association des places pour des spectacles de théâtre et corridas ainsi que des visites guidées du musée Despiau-Wlérick, pour un montant estimatif de 2 000 euros au titre de l'année 2017 (subvention en nature).

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2311-7,  
**Vu** la demande de la Présidente de l'association « Cultures du Cœur »,  
**Vu** le projet de convention annexé à la présente délibération,

### **APPROUVE**

- le projet de la convention de partenariat entre la Ville de Mont de Marsan et l'association « Cultures du Cœur » ci-annexé,

### **AUTORISE**

- Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°06**

**Nature de l'acte :**  
**7.1 – Décisions budgétaires**

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2017.**

**Rapporteur : Charles DAYOT.**

### **Note de synthèse**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de notre assemblée sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Il doit donc se concevoir comme un **outil pédagogique** associant la majorité et la minorité.

Cette première étape du cycle budgétaire (DOB le 15 novembre 2016 et vote du budget 2017 le 13 décembre 2016) est l'occasion de faire le point sur la situation financière de notre commune et ensuite de discuter des orientations budgétaires pour 2017 après avoir analysé le contexte international et national.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de vote à terme du Débat d'Orientations Budgétaires.

**M. DAYOT** : Je vais alterner entre des projections qui sont essentiellement les principaux graphiques que vous avez sur la note et puis, je commenterai les points essentiels que vous avez dans cette note.

Aujourd'hui est un moment qui est important malgré tout parce que nous sommes en amont du vote du budget. Ce n'est pas simplement une formalité administrative. On est là pour échanger sur les éléments de contexte macros, internationaux, nationaux et puis, on va aller assez rapidement sur l'aspect local et sur notre budget.

On a essayé d'améliorer la présentation de ce DOB, de façon à ce que vous ayez des visions, certes rétrospectives en termes de fonctionnement et d'investissement, un focus plus particulier sur la dette, la structure de la dette, l'endettement, sur la partie RH, le personnel, et on se projettera sur les orientations budgétaires, les incertitudes, les marges de manœuvre que l'on a, les leitmotifs qui guident notre travail.

En introduction, vous dire simplement que cela s'inscrit aussi dans un travail budgétaire qui a commencé il y a un certain temps. Il y a eu une trentaine de réunions et je remercie les services qui se sont mobilisés avec les élus et le pôle finances, entre le 6 et le 21 octobre et puis, la Commission des Finances qui a eu lieu le 10 novembre dernier. Donc, ce Débat d'Orientations précède le Conseil Municipal du 13 décembre où nous aurons à voter le budget.

Un petit rappel avant de rentrer dans le vif du sujet. Nous avons un cap relativement clair qui guide nos travaux. Le premier est de soutenir l'activité économique, l'emploi, l'attractivité de ce territoire, en maintenant un niveau optimal d'investissements et en préservant nos ratios d'équilibre budgétaire.

C'est également préserver la qualité du service due aux usagers en se recentrant sur nos missions prioritaires, sécuriser et contenir notre endettement, ne pas augmenter les taux de fiscalité locale jusqu'à la fin du mandat et développer des sources d'économies et de cofinancements pour absorber au mieux la réduction et la chute des dotations de l'Etat et les augmentations de charges qui nous sont imposées par l'Etat.

Une fois rappelés ces 5 leitmotifs, vous dire que le contexte national est toujours restrictif en 2017, avec un PIB à + 1,5, inflation + 1 contre 0,2 en 2016. Vous avez les indicateurs et je ne rentre pas dans le détail. Un investissement productif en légère hausse en 2016. La dépense publique, la dette publique, les prélèvements obligatoires, le taux de chômage toujours élevé, avec 9,5 et une prévision à 9,6 pour 2017.

Vous avez l'ensemble de ces éléments macros sur la page 2 de votre document.

Sur la page 3, je vous projette le graphique rouge que vous avez qui retrace la baisse de la DGF. C'est une baisse qui sera de 2,63 milliards en 2017. Je rappelle que nous avons une baisse cumulée de 12,5 milliards depuis 2014. C'est un impact direct sur notre fonctionnement dont il faut tenir compte et il y avait une réforme de la DGF qui était prévue, qui est repoussée d'année en année et qui est maintenant renvoyée en 2018. On verra plus tard les impacts de cette baisse sur notre budget communal.

Pour continuer, sur la page 4 notamment, vous parler de la loi de finances 2017. La DSU ne concernera plus que 668 communes. Cette dotation se resserre. Elle augmente en montant, mais elle va se resserrer dans son périmètre. Les compensations fiscales joueront la variable d'ajustement et le FPIC sera plafonné à 1 milliard d'euros. On va travailler sur un budget prévisionnel, mais nous aurons les annonces de ces dotations seulement en début d'année.

Il nous faudra être vigilant par rapport à cela. Reconstitution du fonds de soutien de l'investissement local de 1,2 milliard d'euros. On a pu en bénéficier, je crois, sur Saint-Roch.

Voilà en ce qui concerne les éléments macros. Je préfère passer assez rapidement pour rentrer dans le vif du sujet sur la partie budget communal et, dans un premier temps, vous livrer une analyse rétrospective des sections de fonctionnement et d'investissement.

Sur le fonctionnement, une analyse rétrospective de nos recettes. Vous avez un tableau en page 5 où vous voyez l'évolution de nos recettes de fonctionnement, que ce soient les recettes fiscales, les subventions, les produits courants, les produits financiers, les produits exceptionnels. Vous voyez des diminutions, avec un événement majeur en 2015 puisque, suite aux transferts, il y a bon nombre de réductions en matière de ressources et de produits. Le produit des cantines, par exemple. Vous voyez les évolutions. Entre 2015 et 2016, nos recettes de fonctionnement baissent de 14%, soit 4,8 M€ sur cette période-là.

Sur les dépenses de fonctionnement, entre 2015 et 2016, les dépenses baissent de 9,6%, essentiellement suite aux transferts de compétences Education, Politique de la Ville et Droit du sol. Vous voyez l'impact du transfert de personnel. On voit sur la colonne charges de personnel, entre 2015 et 2016 une variation importante. Ce sont plus de 300 agents qui sont transférés. Je rappelle que nous étions bénéficiaires et que nous touchions une attribution de compensation de 5,4 M€ et aujourd'hui, par le biais de ce transfert et pour que ce soit une opération blanche pour l'Agglo, nous reversons 3,4 M€ d'attribution de compensation. Le visage de notre budget de fonctionnement a complètement changé à l'horizon 2015.

La fiscalité. Pour nous, c'est aussi le respect de nos engagements et du contrat de mandature. Vous le voyez sur ce graphique que j'ai l'habitude de vous passer, c'est de pouvoir maintenir et contenir au maximum cette fiscalité. Nous ne l'avons pas touchée depuis 2008. Je rappelle qu'elle avait évolué auparavant de plus de 30%. On l'a bougée sur les années 2014 et 2015 et on s'efforce et on s'engage à ne pas la toucher jusqu'à la fin du mandat, sauf, bien entendu, grosse surprise. Mais c'est notre engagement.

Un petit focus. Vous avez des chiffres qui donnent quelques indications pour nous situer par rapport à la strate, pour nous comparer par rapport à des villes qui sont entre 20 et 50 000 habitants. Vous avez l'effort fiscal et le potentiel fiscal qui permettent de nous situer par rapport à cette moyenne. La strate, c'est la moyenne des villes qui nous ressemblent et vous avez nos ratios. Ce qu'il faut regarder, c'est le potentiel fiscal, c'est-à-dire l'effet des bases. Ce sont les bases fiscales de Mont-de-Marsan multipliées par le taux moyen de cette strate et cela donne une idée de l'écart que nous avons par rapport à la moyenne des villes. Très clairement, c'est un montant par habitant. On a un potentiel fiscal par habitant de 794 €, avec nos bases, si on multiplie par le taux moyen français, alors que la moyenne est plutôt à 1048 €. L'écart est de 254. Je ne vous fais pas un dessin. On se le répète chaque année, mais il est important de le dire. Avec les mêmes bases que la strate moyenne nationale, c'est un delta de quasiment 2,5-2,7 M€ si nous avions les mêmes bases avec les taux actuels. Bien entendu, il n'est pas question de compenser cela par la fiscalité. Cela représenterait 15 ou 20% d'augmentation d'impôts, ce qui n'est pas le choix que nous faisons.

Pour donner quelques indications par rapport à cela, j'ai essayé de reprendre ce qu'était le potentiel fiscal autour de nous. J'ai l'habitude de vous donner une dizaine de villes du grand sud-ouest qui nous ressemblent : Agen, Anglet, Auch, Bayonne, Bergerac, Biarritz, Castres, Dax, Libourne, Montauban, Périgueux, Tarbes. Il se trouve que sur le potentiel fiscal, on doit avoir 2 ou 3 villes qui ont un potentiel fiscal inférieur au nôtre, mais on est vraiment plutôt dans le peloton de queue par rapport à des villes-là.

Ici, un graphique que vous n'avez pas, mais j'ai voulu vous le montrer. Vous avez Mont-de-Marsan sur la gauche et les villes qui se suivent : Agen, Anglet, Auch, Bayonne, Bergerac, Biarritz, Castres, Dax, Libourne, Montauban, Périgueux, Tarbes. Je veux vous montrer là les taux de TH. En bleu, vous avez le taux de notre TH et rouge, le taux du foncier non bâti. Vous voyez les taux pratiqués par les différentes villes que je viens de vous citer, à mettre en perspective avec les bases.

Comparons nos bases au niveau national. Sur la gauche, vous avez les bases du foncier non bâti. Dans la colonne bleue, ce sont les bases de Mont-de-Marsan et dans la colonne rouge, ce sont les bases de la strate nationale des villes de 20 à 50 000 habitants. Aujourd'hui, un foyer fiscal a une base moyenne de 35 000 €, alors que la moyenne nationale, c'est 42 000 € sur la même strate pour le foncier non bâti.

Sur le deuxième groupe de colonnes, vous avez sur la TH un montant de 38 466 € pour les bases de Mont-de-Marsan, contre 44 000 € pour le national. C'est pour vous donner un delta entre les villes qui nous ressemblent et nous en matière de bases et de taux.

Même chose sur les villes du sud-ouest de la même strate, comparant le montant des impôts. Pour vous donner quelques notions, sur des bases de 2015 qui sont des sources du Ministère des Finances, 468 € pour Mont-de-Marsan par habitant, contre 543 € pour Agen, 689 € pour Anglet, 713 € pour Auch, 626 € pour Bayonne, 917 € pour Biarritz, 621 € pour Castres, 682 € pour Dax, 618 € pour Tarbes et 728 € pour Périgueux. Sur ces 10 villes-là, on est la 10<sup>ème</sup> ville en termes de volume d'impôts prélevés par habitant.

Une analyse rétrospective des investissements. Vous devez avoir cela sur la page 6. Vous avez un tableau qui retrace l'historique de nos investissements par grande ligne et grand programme, entre 2010 et 2016. Vous voyez les différences d'investissements. Comme pour l'ensemble des collectivités de France, la baisse des dotations de l'Etat s'est répercutée au niveau de nos investissements qui ont baissé en 2015. Les très forts niveaux d'investissements réalisés entre 2011 et 2013 s'expliquent en grande partie par la réalisation des investissements structurants, comme la réhabilitation du quartier nord, le déploiement de la géothermie ou encore le programme « Rivières dans la ville » et les premières tranches de rénovation de Saint-Médard.

A partir de 2015, les rénovations des écoles, dont la suite des travaux du groupe scolaire de Saint-Médard, ont été transférées sur le budget de l'Agglo. C'est pour cela que vous voyez quelques variations, ce qui constitue l'une des explications des éléments que vous avez sous les yeux et de la baisse du budget d'investissement de la Ville à cette époque-là.

Voilà quelques éléments rétrospectifs concernant les investissements.

Un focus sur la dette. Cela fait partie du débat et des éléments constitutifs d'un débat d'orientations budgétaires. Nous avons voulu améliorer la présentation, même si la projection n'est pas au top. Sur la page 7, vous avez un diagramme qui compare l'encours de dette avec les charges financières. L'encours de dette a très nettement augmenté entre 2007, 2008, 2009, à hauteur de 5 M€. En 2007, on avait un encours de dette de 30 M€. On passe à 35 M€ en 2009. De nombreux prêts ont dû être effectués pour couvrir les engagements faits à cette période-là qui ont été principalement financés par de l'emprunt, qui étaient peu subventionnés. Depuis, nous avons tenté de contenir l'encours de dette à partir des années 2011. Vous voyez le transfert de la compétence scolaire qui a généré un transfert de 5,3 M€ vers l'Agglomération. C'est ce qui fait un chiffre important. En 2015, nous avons procédé à la neutralisation des emprunts dits toxiques. Cela a permis de sécuriser les prêts à risque. Le montant des intérêts de la dette est passé de 1,8 M€ à 1,5 M€.

Bien entendu, il y a un impact de désensibilisation de ces taux-là. Et puis ensuite, le transfert de certains de nos prêts sur l'Agglo, en matière de scolaire notamment.

Je qualifierais cet endettement de supportable, même si nous ne souhaitons pas l'accroître et que nous le contenons. C'est un endettement qui est sensiblement comparable à des villes comme Bergerac, Bayonne, Montauban, Périgueux, Tarbes. C'est un endettement qui est très inférieur à Dax et c'est un endettement qui nous a permis, malgré tout, de faire avancer la ville en finançant des projets durables et des projets qui, bien souvent, ont une durée de vie qui va bien au-delà de la durée des prêts que nous avons sollicités.

Sur les écrans suivants, je vais faire un petit résumé par rapport à la structure de notre endettement. Vous avez cela sur la page 8. 27 lignes d'emprunts sur le budget. Nous avons 27 crédits différents sur notre budget Ville pour 40,3 M€. 95% de ces prêts sont désormais à taux fixe, classés 1A qui est le classement le plus sécurisé sur l'échelle Gissler. Nous avons une durée résiduelle de cet endettement de 15 ans, une durée moyenne de vie de 8 ans et cette année, nous avons une capacité de désendettement, et c'est quelque chose dont on peut se féliciter, de 11 ans. Certes, il y a un endettement qui est supportable, mais que nous ne souhaitons pas augmenter, mais nous avons une capacité de désendettement qui est importante cette année. Le taux moyen de l'encours est de 3,54%. On a des taux qui sont à 5-6 et on a des taux qui sont plus jeunes et au prix du marché actuel.

Il faut savoir que sur cet aspect-là, nous sommes suivis par un cabinet qui s'appelle Finance Active, qui nous donne des préconisations en termes d'opportunités de renégociation. Il est fort probable que sur les prochaines commissions, on puisse aborder ce sujet-là.

Il est d'usage également dans un DOB de parler du personnel et du volet RH. Vous avez sur les documents qui vous ont été fournis, page 9, différents diagrammes et je m'arrêterai sur deux d'entre eux. Les charges de personnel en 2016 représentent 42% des charges de fonctionnement, contre 55% avant les transferts en 2015. L'effectif est de 369 agents, avec 80% de catégorie C, 12% de catégorie B et 4% de catégorie A. La physionomie de notre collectivité a profondément été modifiée en 2015 avec des transferts de compétences et de personnel sur Mont-de-Marsan Agglo.

Certaines caractéristiques demeurent toutefois. La part des fonctionnaires était déjà très importante avec le transfert à Mont-de-Marsan Agglo dans la compétence scolaire et des agents non titulaires de ce secteur. Elle a encore augmenté et se situe à 94%.

Au regard des compétences exercées par notre collectivité, la filière technique est toujours largement représentée avec plus de 72% des effectifs.

Je vous propose de regarder notre pyramide des âges, page 10. Elle est la copie inverse de celle de Mont-de-Marsan Agglo. Au chapitre des forts bouleversements, nous pouvons noter la répartition par sexe et par âge. C'est une proportion majoritairement d'hommes, à 75%. Les agents de plus de 50 ans représentent 53% et ceux de moins de 25 ans représentent 15%.

Au 30 septembre 2016, les hommes sont au nombre de 272 et nous avons 94 femmes dans notre effectif Ville. Un nombre important d'agents entre 50 et 54 ans dont les départs en retraite seront échelonnés sur les 15 prochaines années. Pour 2017, notons que 10 départs en retraite sont d'ores et déjà programmés. Pour 2018, entre 8 et 10 départs à la retraite seront envisagés. L'âge n'est pas le seul critère déterminant du départ à la retraite et certains agents, de plus en plus rares, de moins de 60 ans, font valoir leurs droits au titre de carrières longues.

La majorité de nos agents qui partent à la retraite ont entre 62 et 65 ans et quelques agents demandent à prolonger leur activité au-delà des 65 ans afin d'obtenir des trimestres de cotisations.

Toujours sur les charges de personnel et pour pouvoir synthétiser ce qui vous est dit dans les pages 10 et 11, retracer les orientations et les chantiers qui sont à mener en matière de ressources humaines. Je citerai 3 orientations : la mise en place d'un pilotage structuré concernant notre masse salariale, afin d'éviter les évolutions mensuelles et les variables. La masse salariale représente 1 M€ par mois sur la Ville. C'est anticiper davantage nos départs à la retraite au regard de la pyramide des âges depuis 2013. Des jeunes en emplois d'avenir ont été embauchés et formés pour pallier certains départs. Ces jeunes ont été intégrés et mis en stage en 2016. C'est développer la formation des nouvelles recrues avec des sensibilisations aux risques professionnels, des habilitations, l'acquisition de nouvelles compétences visant à aller toujours vers plus de polyvalence.

Les chantiers 2017 pour demain sont l'amélioration de l'équité pour les agents avec la mise en œuvre du chantier de revalorisation concertée du régime indemnitaire. C'est un montant de 200 000 €. C'est inédit sur notre fonctionnement sur les 4 collectivités, CCAS, CIAS, Agglo et Ville. C'est la mise en œuvre du RIFSEEP, régime indemnitaire qui tiendra d'avantage compte des fonctions, des métiers que du statut. Ne me demandez pas de vous dire ce que veut dire RIFSEEP, je n'ai pas travaillé le sujet. La mise en adéquation du temps de travail avec la loi.

Tels sont les chantiers qui vont nous occuper d'un point de vue RH pour 2017. A noter que la Cour des Comptes recommande de pouvoir travailler sur la GPEC, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières.

Je vous propose de passer à la page 12. Juste pour vous dire que j'aurais voulu mettre en avant les quelques incertitudes et les marges de manœuvre contraintes que nous avons pour 2017. Nous avons toujours des incertitudes concernant les droits de mutation qui sont liés au dynamisme du marché immobilier. Des incertitudes peuvent également avoir lieu sur l'éligibilité au FPIC. Nous sommes encore dans la tranche éligible. Sachez quand même que cette dotation qui est reversée par l'Agglo sera de toute façon en diminution puisque l'Agglo a pris de nouvelles compétences et il est logique qu'elle garde un peu de cette dotation. Et puis, la revalorisation de certaines bases, des bases fiscales. Nous sommes partis sur une hypothèse de 1%. Baisse également de la DSC. Même si elle a été minorée de moitié, il y a quand même une baisse aux alentours de 324 000 € sur cet exercice.

Après 2017, quid de la réforme de la fiscalité locale ? Quid de l'évolution de la DGF et notamment de cette réforme dont on avait parlé en 2016, repoussée en 2017, renvoyée en 2018 ? Quid également des taux sur les marchés financiers, même si les tendances laissent penser que l'on aura encore des taux relativement bas, au moins pour 2017.

Des dépenses qui augmentent mécaniquement, sans que nous ayons forcément notre mot à dire. En tous cas, des dépenses qui nous sont mécaniquement imposées : revalorisation du point d'indice, 0,6% en février 2017, le dispositif prime/point (146 000 € à l'échelle de notre commune), le GVT. Des dépenses que nous avons souhaitées sur le Café Music. Le transfert de cette activité sur Mont-de-Marsan Agglo va générer pour la Ville, en plus de ce que ça lui coûte et de ce que l'on compense en opération blanche, un coût moyen annualisé de 33 000 € pour pouvoir anticiper, préparer l'Agglo et permettre à l'Agglo de réaliser l'entretien et les futurs travaux sur cette infrastructure. Des assurances statutaires qui seront en fonction des choix des couvertures retenues.

Là aussi, c'est un coût qui viendra s'ajouter. Et puis, l'enveloppe que nous débloquons de 200 000 € pour les régimes indemnitaires au niveau du bloc communal.

Des recettes qui diminuent. La DGF. On connaîtra son montant courant du premier trimestre 2017. Hors impact de la réforme, la DGF diminuera de 324 000 € pour 2017. Normalement, c'était 648 000 €, mais pour mémoire, on a déjà subi de fortes diminutions. 274 000 € en 2014, 654 000 € en 2015, 686 000 € en 2016. Tout cela vient se cumuler. Et puis, les bases fiscales sont encore à préciser, puisqu'il y a une évolution qui suit généralement l'inflation et comme l'inflation n'est pas très élevée, on a également cette incertitude.

Voilà en ce qui concerne les commentaires que je souhaitais faire. Sur la page 13, on rentre dans la prospective et une projection financière que l'on a essayé de mener sur un scénario au fil de l'eau. Cette simulation est établie en scénario au fil de l'eau, c'est-à-dire dans l'hypothèse actuelle des grands équilibres recettes et dotations de l'Etat. Il faut savoir toutefois que sur 900 villes de 20 à 50 000 habitants, 480 pourraient être en déséquilibre budgétaire en 2018. On va commenter ensemble les chiffres que vous avez sous les yeux. La capacité moyenne de désendettement pour les communes de 20 à 50 000 habitants passerait de 6 ans en 2013 à 22 ans en 2018. Voilà les prévisions qui nous sont livrées par le cabinet Klopfer qui a pignon sur rue. Le taux d'épargne de ces mêmes communes passerait de 12% à 3% sur la même période. On essaiera de faire un focus sur nos chiffres à nous.

Si la situation de l'endettement est stabilisée, que la capacité de désendettement est revenue à son niveau de 2007 et que l'épargne nette n'a jamais été aussi élevée, on constate toutefois que la situation reste tendue. Afin de ne pas dégrader nos équilibres budgétaires et financiers, il ne faut pas crier victoire. Depuis 2008, on a travaillé et on a accéléré depuis 2014 sur un certain nombre de mesures et d'économies, mais la partie n'est pas encore gagnée. Il faudra poursuivre tous nos efforts de réduction des coûts et de maîtrise des dépenses. Cette projection laisse apparaître une diminution prévisionnelle des niveaux d'épargne à compter de 2017. On parle bien d'un scénario au fil de l'eau. Vous avez sur le tableau de la page 13 le total des recettes de fonctionnement et le total des dépenses qui évoluent entre 2014 avec une projection jusqu'à 2020. Ce que l'on connaît, c'est 2014, 2015, et 2016. On commence à estimer le CA.

Ce que l'on connaît moins, c'est ensuite. On a essayé de faire quelque chose au fil de l'eau et on voit bien que sur les 3 ratios, le résultat brut, l'épargne brute et l'épargne nette, on arrive à bien tirer notre épingle du jeu, malgré les diminutions de dotations, jusqu'au CA 2016. Il faut continuer parce que si l'on s'en tient aux projections qui sont là, on peut avoir une épargne nette qui va se réduire très sensiblement. Ce qui est important, c'est de regarder l'équilibre réel, la petite ligne bleue qui réintègre nos ressources d'investissement.

Très clairement, l'équilibre réel est un indicateur qui fait que quand il n'y a plus d'équilibre réel, ce n'est plus nous qui gérons, mais le Préfet. On n'en est pas encore là, mais on voit qu'il y a une vigilance à avoir sur l'épargne brute et l'épargne nette pour les années à venir.

Nous avons bien fait d'entamer un peu ce changement de logiciel pour pouvoir être armés et passer le cap. Sachez également que l'on raisonne aujourd'hui en prévision. On va avoir un Compte Administratif. On fera un budget supplémentaire en cours d'année, au printemps, et là, on aura également à réintégrer, je l'espère, des choses non réalisées ou le fruit de nos économies.

Je tiens également à signaler que ces projections-là, nous les avons déjà depuis 2014, c'est-à-dire qu'en 2014 et en 2015, on pouvait prévoir, dans un scénario au fil de l'eau, de l'épargne nette au ras des pâquerettes et vous voyez quand même que l'on a réussi à maintenir une épargne nette de 711 000 € dans des conditions difficiles en 2014, de 1 470 000 € en 2015 et on est sur une clôture estimée à 1 267 000 € en 2016. Le but n'est pas uniquement de thésauriser. C'est ce qui nous permet également de pouvoir continuer nos investissements et de tenir nos engagements en matière de programmes.

Je ne rentre pas davantage dans le détail de ce tableau. Regardez sur la fin les taux d'épargne et la capacité de désendettement. On voit l'évolution de l'encours de dette, le taux d'épargne. On est sur un scénario avec un taux d'épargne qui serait aux alentours de 8-9. On va essayer de rehausser ce taux d'épargne comme on l'a fait sur les 3 dernières années. On est sur une capacité d'endettement qui est de 11 ans cette année parce qu'on a une belle épargne brute. C'est un ratio entre l'encours de dette et l'épargne brute. Plus l'épargne brute descend, plus notre ratio, à endettement équivalent, de capacité de désendettement augmente. Après, on est plutôt sur des bases de 15-16 ans. Je parle toujours d'un scénario au fil de l'eau. On va essayer d'agir sur ce scénario comme on l'a fait sur les 3 dernières années.

Je vous propose d'aller sur la partie prospective et plan pluriannuel des investissements. On essaie, d'année en année, d'étoffer notre présentation. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Vous avez les grandes lignes que nous avons déclinées par grands univers. Vous avez les opérations liées à la vie de la cité et la proximité, les opérations et nos engagements vis à vis du développement de la ville. C'est à titre indicatif car cela peut évoluer dans le timing. Cela peut également évoluer dans les montants parce que nous sommes à la recherche de co-financeurs sur certains sujets.

Le programme pluriannuel d'investissements est établi sur la base de la situation financière actuelle et des investissements lancés ou prévus. A ce jour, il est synthétisé dans le tableau que vous avez sous les yeux. Ce programme non exhaustif sera ajusté au fil des exercices budgétaires. Il s'agit bien là d'une prévision. Nous savons que s'il n'y a pas de grosses surprises indépendantes de notre volonté, nous pourrions tenir le cap et nous pourrions respecter nos engagements de mandature.

Il était nécessaire que vous en ayez ici une vision précise. Je ne descends pas plus dans le détail sur ces points-là. Il faut savoir que l'on est en pleine clôture de nos travaux de préparation budgétaire. On est encore dans les derniers arbitrages.

Je vous propose de terminer sur nos principales orientations pour 2017 que nous avons listées en pages 15, 16 et 17.

Les principales orientations pour 2017 en fonctionnement sont de maintenir nos priorités budgétaires sur 4 points :

L'Education. Nous avons sanctuarisé cette dépense de la commune avec ce transfert. Vous verrez dans le budget qu'il y a encore des choses qui sont faites en matière d'informatisation.

La Solidarité avec, à minima, le maintien de la subvention CCAS. Je dis bien à minima parce qu'il n'est pas exclu que nous ayons des variables d'ajustement à la hausse.

La Culture, avec la poursuite de cette programmation que nous voulons ambitieuse, en lien avec le Théâtre de Gascogne. L'augmentation de la subvention à l'Ecole de musique sur 3 années. C'est 12 000 € de plus cette année.



Le maintien des aides aux associations. Nous arrivons, tout en contenant notre endettement et en limitant et même en ne ponctionnant plus d'un point de vue fiscal jusqu'à la fin du mandat, et ce n'est pas le cas dans toutes les mairies de notre strate, à maintenir nos aides aux associations et le niveau d'aides aux associations.

Tout ce qui est vertueux, économies d'énergies et consommables. Je ne rentre pas dans le détail, mais tout ce qui est fluides, téléphonie, impression papier, groupement de commandes, toutes ces choses-là qui contribuent à baisser nos charges à caractère général. On est parfois un peu déçus parce que les tarifs des matières premières augmentent, mais heureusement que l'on fait ces efforts-là.

Sur la partie investissement, maintien de nos priorités budgétaires sur 3 axes :

Le développement et l'attractivité de la ville, poursuite du programme de cœur de ville, la rénovation des façades de l'OPAH-RU, soutien au développement commercial - Multiplexe, halles, office du commerce -, requalification de l'espace public, acquisition des maisons et futur Palais de Justice.

Sur la vie de la cité et de la proximité, entretien de nos bâtiments, continuer ce plan d'entretien, maintenir la subvention de l'ordre de 150 000 € pour les conseil de quartiers, poursuivre l'enfouissement des réseaux, en lien direct avec la voirie traitée à l'Agglo. C'est également un cadencement qui fait qu'il faut que l'on soit là avant que l'Agglo fasse ses travaux et puis, le programme « Sport pour tous », Barbe d'Or et Guy Boniface, qui rentrera dans sa première phase. C'est quelque chose qui va marquer cet exercice 2017 en matière d'investissement.

Sur les budgets annexes, je citerai le crématorium avec quelques aménagements extérieurs à faire. Sur le parc de stationnement, il y a une notion d'investissement sur les horodateurs avec des changements de législation. Sur la régie municipale des eaux, la continuité et le renouvellement des branchements plomb, du système de télé-relève ; sur l'assainissement, des investissements en matière de station de pompage, de bassins de stockage pour la géothermie.

Voilà ce que je souhaitais décliner avec vous, sans être trop rébarbatif et ne pas vous lire les 15 pages que vous avez là. Je dirai maintenant, place au débat.

**Madame le Maire** : Merci Charles. Y a-t-il des interventions ?

**M. LAHITETE** : Merci Madame le Maire. Tout d'abord, sur la présentation, je constate avec plaisir l'introduction dans ce document d'une projection financière, d'un plan pluriannuel d'investissements puisque j'avais sollicité, dans le cadre du débat lors du Conseil Communautaire, la présentation d'un plan pluriannuel et il m'avait été indiqué que ce n'était pas possible. Donc, ce qui était impossible il y a 15 jours est aujourd'hui possible et je m'en félicite. C'est conforme au décret du mois de juin 2016 sur les modalités de présentation dans le cadre d'un Débat d'Orientations Budgétaires.

Il est essentiel, me semble-t-il, pour le débat, que l'on ait une projection parce que les chiffres qui peuvent être avancés sur une année n'offrent pas forcément une perspective et la réalité d'une situation.

J'ai bien noté que vous avez insisté sur le fait que c'était au fil de l'eau, mais je note un investissement qui est en baisse, avec également un encours de la dette qui est élevé, en dépit d'un transfert de 5,3 M€ d'encours à l'Agglomération du fait du transfert scolaire. On a quand même un encours de plus de 40 M€.

Dans la projection financière, vous avez insisté particulièrement sur l'épargne nette de cette année, mais il est relevé une diminution de cette épargne nette sur les années à venir, ce qui n'est pas une bonne nouvelle, et au titre de la capacité de désendettement, il est mentionné pour cette année 11 ans, mais sur les années à venir, il est noté une capacité de désendettement de 16 ans. Vous savez bien que c'est quand même une situation préoccupante puisque tous les analystes s'accordent à soutenir qu'au-delà de 15 ans, on franchit la ligne jaune, ou la ligne blanche, comme l'on veut, mais on est dans une situation difficile. Lorsqu'on avait eu différents échanges sur la structure de notre dette, on avait souvent évoqué que ce seuil de 15 ans était quand même un seuil qu'il convenait de ne pas franchir.

Vous avez tout à fait analysé la situation par rapport à l'investissement, en indiquant qu'il y avait eu, pendant un certain nombre d'années, de 2011 à 2013, des investissements qui avaient été importants, conséquents, qui correspondaient à des projets que vous avez lancés. Comme je l'ai dit ici et également à l'Agglomération, ce sont les projets que vous avez décidés et il n'y a pas à discuter par rapport à cela. En revanche, on a assisté à un investissement massif, concentré sur peu de temps. Si ces mêmes projets avaient été étalés dans le temps, cela permettrait aujourd'hui de connaître une situation différente dans cette Ville.

Dans le même temps, parce que tout est lié, les impôts au niveau de l'Agglomération, augmentent et on nous a annoncé une hausse continue de 3% jusqu'à la fin du mandat et l'investissement au niveau de l'Agglomération baisse.

Ici, au niveau de l'affichage, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité après les deux augmentations successives de 5% que nous avons connues, grâce à cette fameuse Dotation de Solidarité Communautaire qui vous apporte, même si elle va diminuer cette année de 1,8 M€ à 1,5 M€ globalement pour l'Agglo, soit environ 750 ou 800 000 € pour la Ville de Mont-de-Marsan et, grâce à cette manne, cela vous permet de ne pas afficher une quelconque augmentation de la fiscalité, mais c'est un tour de passe-passe et il est évident que la fiscalité est, au fond, reportée sur l'Agglomération.

Au total, cette projection qui est intéressante et qui colle à ce qui est imposé par les textes nous permet aujourd'hui de mesurer que l'on est dans une situation difficile. On s'est exprimé l'autre jour dans le cadre du Conseil Communautaire et au niveau de la Ville, nous sommes également dans une situation que l'on peut qualifier de préoccupante.

Voilà les quelques observations que je souhaitais faire, en soulignant l'intérêt de la présentation qui a été faite pour permettre un regard sur les années à venir.

**M. DAYOT** : Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est un scénario au fil de l'eau, prévisionnel. C'est d'ailleurs un scénario que nous avons en 2014 et malgré cela, nous avons réussi à nous en sortir. Après un BP, vous avez un CA, un BS, et je pense que nous sommes sur la bonne voie. Le logiciel a changé et on devrait pouvoir y arriver. Mais il faut quand même être lucide et c'est pour cette raison que ces chiffres sont là.

Vous parlez de tour de passe-passe. Je vais essayer de ne pas revenir aux croisades ou aux guerres de tranchées, mais vous, vous n'avez jamais réussi à faire le tour de passe-passe. En 2001, l'épargne nette était de - 571 000 €. En 2002, - 774 000 €.

En fait, elle est tout le temps négative, à part les deux dernières années, avec des dotations globales qui sont de 1 à 2 M€ supérieures. C'est juste pour resituer le sujet.

On va essayer de rehausser l'épargne nette. Je crois qu'il faut regarder l'équilibre réel. Vous ne pouvez pas oublier qu'il y a une DGF qui baisse très sensiblement. Il n'y a pas un micro-climat sur Mont-de-Marsan. La plupart des communes de notre strate sont touchées par cela et malgré cette baisse-là, les mesures que nous prenons permettent chaque année d'avoir une épargne correcte. Il faut bien parler prévisions et cela nous permet d'être vigilants et mobilisés.

Pour l'encours de dette, c'est un encours de dette que l'on n'augmente pas. Il a servi à financer des investissements durables, visibles qui sont appréciés de tous - les Montois ont parlé - et puis, c'est un encours de dette qui ressemble à des villes qui nous ressemblent, comme Bergerac, Bayonne, Montauban, Périgueux, Tarbes. On n'est pas non plus le vilain petit canard en matière d'encours.

**Mme PIOT** : Quand j'ai lu ce document de DOB, je me suis demandée si vous passiez le concours de celui qui utilisait la novlangue européenne avec le plus de talent, parce que la façon dont les mots sont dévoyés ou détournés est assez impressionnante. Je vais lire deux ou trois extraits.

« La méthode mise en œuvre passe par une démarche volontariste de mutualisation et de transfert de compétences à l'échelon intercommunal. Ce mouvement pionnier au niveau du département a été voulu et organisé par l'ensemble des maires et des élus du territoire. » Pas tous, je pense. Il me semble que certains élus votent contre cette mutualisation. « C'est désormais à l'échelle collective et demain, à l'échelle des bassins de vie, que les élus doivent raisonner face à ces contraintes budgétaires si lourdes. Soyons sûrs que nous en récolterons collectivement les fruits. » C'est très très beau, bien écrit. « Le centre-ville, équipé et attractif, ce sont des habitants qui viennent ou reviennent y vivre. », en tous cas, pas les commerces, puisqu'on sait que les rideaux baissent ! « L'enjeu de ces aménagements est aussi d'attirer de nouvelles activités commerciales, économiques et de nouveaux habitants dans le centre-ville et à Mont-de-Marsan. Autant de hausses qui entraîneront de nouvelles ressources et auront un impact financier positif. »

Je ne continue pas parce que c'est ainsi sans arrêt, mais c'est quand même faire dire des choses aux mots... On pourrait en rire, mais malheureusement, c'est à pleurer quand on voit la réalité du centre-ville.

J'ai quelques questions, au-delà de ces remarques. Tout à l'heure, vous avez parlé de la baisse des charges du personnel. Je n'ai pas l'impression qu'elle se répercute sur le budget général. Si vous pouvez préciser.

Vous avez parlé du remplacement des retraités par des jeunes. Est-ce que vous pouvez préciser le nombre de jeunes qui remplaceraient les retraités ?

Enfin, vous avez présenté de jolis graphiques, c'est vrai, mais ils sont peut-être à ramener à la moyenne des revenus des ménages. Je ne crois pas que les Montois paient moins que les autres quand on ramène cela à la réalité des revenus des ménages.

**M. BACHE** : Je vais vous livrer mon regard et mon analyse sur la présentation qui a été faite par Charles DAYOT. Ce qui est bien, c'est qu'il nous a fait la même présentation à la Commission des Finances.

En même temps, sur la première partie, je crois que l'on sera tous d'accord, c'est un constat et une réalité que vous avez développés, mais je crois qu'il aurait été bien que vous puissiez nous dire, même si vous essayez de le marquer avec beaucoup de difficulté, que les choix gouvernementaux et leurs conséquences sur les collectivités et sur les populations sont difficiles à vivre aujourd'hui. On a moins de dotations, on a moins de budget, on fait moins d'investissements et derrière, c'est l'emploi qui se casse la gueule. Cela mériterait d'être condamné par les élus que nous sommes.

En même temps, comme nous sommes en plein débat pour les échéances électorales prochaines...Oui, il faut que l'on en parle parce que vous condamnez, à juste titre, les baisses de dotations en disant, « cela va trop vite, trop loin, etc. », mais si, demain, il y a des gens qui arrivent au pouvoir avec le plan politique qui est le leur, ce n'est pas 30 milliards de moins de dépenses publiques, ce n'est pas 70, mais certains annoncent 100 milliards de dépenses publiques en moins. Quelles conséquences sur les collectivités en termes de gestion et en termes de réponse et de service public ?

En même temps, et Renaud LAHITETE y est venu, vous nous dites « cette année, jusqu'à la fin du mandat, pas d'augmentation de la fiscalité ». Très bien. Sauf que, comme vous l'a fait remarquer Renaud LAHITETE, si on fait l'addition de ce qui se passe depuis 3 ans dans notre collectivité, c'est pratiquement plus de 15% d'augmentation de la fiscalité que les Montois et les Montoises ont eu à subir : 2 fois 5% pour ce qui nous concerne et 3% tous les ans à l'Agglomération. Cela fait pratiquement 20% et cela mérite d'être souligné dans le cadre du Débat sur les Orientations Budgétaires.

Dans le budget que vous nous proposez - il va être matérialisé puisqu'il y a des choses qui sont passées dans diverses Commissions -, le seul grand investissement, c'est l'investissement pour les tribunes au stade Guy Boniface dans le cadre de ce que nous avons décidé, avec l'aménagement de la salle Barbe d'Or. C'est le seul grand investissement que vous nous proposez. En même temps, vous nous avez dit que la dette n'était pas si préoccupante que cela, sauf que si on rajoute la dette que nous avons transférée à l'Agglomération, plus le projet d'emprunt que vous nous proposez cette année à hauteur de 5 M€, si j'ai bien lu dans les orientations budgétaires, cela va augmenter de 5 M€ de plus, même si on en a enlevé une partie avec le transfert à la Communauté.

En même temps, et c'est la première fois que vous le faites, vous nous faites un grand bavardage sur le personnel qui rend le service public. C'est peut-être pour expliquer votre grande générosité, Madame le Maire et mes chers collègues, de vouloir enlever une semaine de congé au personnel, qu'il a acquise depuis les années 1983 et donc, vous nous faites un grand bavardage pour dire, concrètement, si on lit bien entre les lignes et si on a les bonnes informations, y compris ce que vous avez écrit sur Le Confluent que je me suis procuré, que vous voulez leur imposer 5 jours de travail supplémentaires.

Vous vous appuyez pour cela sur ce que dit la Cour des Comptes. J'aimerais voir, concrètement, ce que nous dit la Cour des Comptes. Pour l'heure, vous ne nous avez amené aucun document qui nous dit que notre personnel est trop gâté et qui nous demande de revenir sur ces conquêtes sociales, y compris sur les 35 h.

Aujourd'hui, j'ai la faiblesse de penser que vouloir s'attaquer à cela, c'est rompre un pacte de confiance que nous avons avec le personnel. Quand je dis « nous », ce sont les élus en général et particulièrement vous, Madame le Maire puisque vous êtes leur chef. Je l'ai déjà dit lors d'une intervention ici, je pense qu'un personnel qui est bien considéré par ses employeurs est un personnel à qui on peut demander des choses. Si vous leur supprimez un acquis, je souhaite d'abord qu'ils se défendent et ils le feront, mais je pense qu'il y aura des répercussions en termes de services publics et de réponse aux sollicitations que l'on pourra leur faire.

J'ai la faiblesse de penser que dans la situation où nous sommes aujourd'hui - bien évidemment, cela dépasse le simple giron montois ou de l'Agglomération -, il faudra que tôt ou tard, nous réfléchissions à aller vers la semaine de 32 h parce qu'il y aura besoin, au regard de l'évolution des techniques, etc... Vous pouvez en sourire, mais c'est une question qui se posera à tout le monde, que vous le vouliez ou non, que cela vous fasse plaisir ou non. Moi, j'écoute, je regarde ce qui se passe, y compris dans certains cercles où ces réflexions viennent et je pense qu'il faut que nous les entendions. Evidemment, cela doit s'accompagner d'une réforme fiscale, d'une réforme sociale, j'en conviens, mais il n'empêche qu'il faudra aller vers cela. Et vous leur proposez, et vous avez bien fait de le préciser Monsieur DAYOT, 200 000 € sur le régime indemnitaire. C'est un peu de troc. Concrètement, combien cela fait-il par agent sur une année ? Vous dites que cela a été augmenté de 30 000 € pendant une période ; cela faisait 150 000 €. Mais concrètement, 200 000 €, combien cela fait-il par agent ? Cela ne fait pas 324 €, comme vous l'avez écrit sur Le Confluent. On en est même loin. Je souhaite que vous nous ameniez ces éléments-là.

Dernier aspect sur le budget, j'y trouve un manque et je vous ai interpellé la dernière fois sur la réponse au quotidien. Aujourd'hui, on peut faire le constat qu'il y a bon nombre de voiries, notamment des voiries réalisées il n'y a pas si longtemps, qui se sont passablement dégradées. La dernière fois, vous nous avez dit que cela allait nous coûter de l'argent. Comment est-ce que c'est budgété pour 2017 ? Comment est budgété l'entretien quotidien ?

J'ai fait le tour des quartiers la semaine dernière. Je ne sais combien de regards ou de collecteurs d'eau sont aujourd'hui obstrués par des herbes ou par la terre. Que comptez-vous faire pour cet entretien qui me semble nécessaire ? Si on a un orage, on risque d'avoir des inondations. Il y a besoin d'un entretien plus important que celui qui existe aujourd'hui.

La question a été posée et vous avez dit ce que vous souhaitiez mettre en place pour redynamiser le cœur de ville. Comment fait-on concrètement aujourd'hui ? Certes, on peut nous dire ce que nous connaissons déjà et qui existe dans bon nombre de collectivités, mais moi, c'est une réponse qui ne me satisfait pas, dans la mesure où, et on peut s'interroger au niveau du bassin de vie, mais également au niveau du département, si on laisse exploser et construire des m<sup>2</sup> de surfaces commerciales tel que cela est annoncé, je pense que ce n'est pas 13 rideaux qui seront baissés d'ici quelques années, mais tous les centres-villes qui seront vidés. Cela fait également partie des réflexions qui pourraient être les nôtres.

Pour me résumer, un projet de budget qui peut sembler plein de générosité - ce sont des choses que vous avez essayé de faire ressortir -, mais je crois qu'il est loin de ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre, notamment sur le quotidien et sur ce que je viens de soulever en termes de redynamisation du cœur de ville, en termes de valorisation et d'utilisation du personnel.

Voilà ce que je voulais dire sur votre présentation.

## **Madame le Maire** : D'autres interventions ?

Je ne vais pas tout reprendre, mais il faudrait quand même que vous regardiez d'où l'on parlait, dans quelles conditions les choses se sont modifiées sur ce deuxième mandat et où l'on essaie d'arriver. Je ne vais pas reprendre les chiffres de Charles, mais on sait très bien que la Ville de Mont-de-Marsan a des bases faibles et que l'on a des ressources par habitant qui sont beaucoup plus faibles que les autres Villes.

Si on compare les dépenses de fonctionnement par habitant, elles sont aussi plus faibles, c'est à dire que l'on ne dépense que l'argent que l'on a, mais il est certain que cela pénalise quand même notre collectivité, voire notre Agglomération puisque ce sont les mêmes bases fiscales.

Je trouve qu'il y a des inégalités de territoires. Je vous le dis très sincèrement. Je ne vois pas pourquoi il y a des communes qui sont de notre configuration et où les bases sont bien plus élevées qu'ici et je pense vraiment que cela nous pénalise. On a un territoire qui est pénalisé par ces bases faibles, mais nous ne pouvons rien y faire. C'est en haut lieu que cela se décide et de toute façon, j'ai bien compris que jamais personne ne bougerait. Cela semble être un serpent de mer et personne ne veut mettre le doigt dans la gueule du serpent parce qu'il a trop peur de se faire avaler tout entier. C'est une vraie difficulté.

Deuxième chose, les chiffres qu'a donnés Charles étaient très clairs. On parlait d'une situation, il y avait une épargne nette négative, un endettement qui était déjà conséquent et excusez-moi, une ville qui n'était pas franchement très équipée, pour laquelle il n'y avait pas eu beaucoup de réflexions d'urbanisme, pour laquelle toutes les infrastructures sportives étaient HS, sauf une... Bref, je ne vais pas refaire les campagnes électorales parce que je ne suis pas là pour cela ; je préfère voir un petit peu l'avenir.

Beaucoup d'investissements ont été réalisés. Il y avait même des investissements qui avaient été pris en charge, qui n'étaient pas du ressort de la commune et qui auraient dû être du ressort de l'Agglomération, des voiries entières que la commune n'aurait jamais dû régler. En plus, un endettement qui n'était pas justifié par des investissements qui auraient pu être judicieux.

Voilà. Je crois que nous avons fait ce qu'il fallait pour nous dégager des marges de manœuvre pour investir, avec des ressources qui sont des ressources faibles par rapport aux autres collectivités. Nous avons fait cela pendant 6 ans sans augmenter les taux d'imposition. Bien entendu, j'avais l'intention de continuer à ne pas les augmenter quand il nous a été annoncé, après les élections municipales de 2014, que le gouvernement faisait des coupes importantes sur les dotations aux collectivités. Il fallait faire un effort pour le pays et on fait un effort pour le pays. Je ne suis pas contre les efforts, mais j'aurais souhaité que ce soit plus progressif.

D'ailleurs, cette année, à force d'entendre les élus râler et certainement, parce qu'il y a des échéances électorales, comme vous le dites en boucle depuis le début de la séance, le Président de la République a décidé de faire moitié moins que ce qui était prévu pour contenter quelques élus.

Ceci étant dit, quelle était la situation pour nous ? Pour Mont-de-Marsan, nous avons perdu - je ne parle même pas en cumulé - pratiquement 2 M€ de DGF depuis 2014. Ce n'était pas du tout prévu dans mes plans quand j'ai été élue en 2014. On avait quand même eu la prudence de proposer des choses assez modestes et non des projets pharaoniques que l'on savait ne pas pouvoir tenir.

Donc oui, je me suis engagée à augmenter 2 fois 5%. 1% à la Ville de Mont-de-Marsan, cela représente 150 000 €. 1% à l'Agglomération, cela représente 80 000 €. Donc, vous ne pouvez pas les additionner comme vous le faites. Ce ne sont pas les mêmes pourcentages. Peu importe. Il n'empêche qu'à l'heure où on a beaucoup diminué ces dotations et où, d'un autre côté, il y a des tas de charges supplémentaires qui sont venues s'imposer à nous, que l'on n'a pas choisies, vous avez bien compris que l'on était dans un effet ciseau et qu'il fallait que nous prenions des mesures si nous voulions continuer à investir puisque le but était de continuer à investir. C'est ce que nous faisons et ce que nous proposons de faire.

L'histoire est celle-là. C'est l'histoire d'une collectivité qui a peu de moyens, mais qui fait le maximum pour en dégager le plus possible pour investir, pour pouvoir maintenir l'emploi, équiper la ville et faire en sorte que l'on ait une attractivité dans nos espaces publics également.

Le quotidien ne nous désintéresse pas du tout et il y a de nombreux services qui travaillent pour le quotidien. Il y a déjà « Allo Mairie » qui est prend les appels qui arrivent sur les autres services, les autres services étant le parc technique, le service propreté urbaine qui fait un gros travail et qui est très ingrat avec, je trouve, un incivisme galopant vis-à-vis de ces sujets-là. Franchement, je suis écœurée, entre les déjections canines, les dépôts sauvages... Vous essayez de travailler à faire en sorte qu'il y ait une ville propre, le centre-ville est correctement tenu et la majorité des habitants ne pose pas de problèmes, mais c'est une petite partie qui ne fait attention à rien. Je trouve que c'est assez désespérant parce que cela relève quand même du vivre-ensemble. Ce quotidien-là est assuré.

Les routes sont du ressort de l'Agglomération et il y a à l'Agglo un programme d'entretien de voiries. Nous avons 160 km de voiries à Mont-de-Marsan, environ 500 sur l'agglomération totale. Ce n'est pas une petite affaire que d'entretenir tout cela. En outre, vont arriver le froid, la pluie, les ornières. Je rappelle qu'un programme de rénovation de voirie complète, simplement sur Mont-de-Marsan, représente 50 M€. Il y a un budget voirie et nous faisons au fur et à mesure. Cela ne me satisfait pas du tout. Je marche souvent et je suis souvent très contrariée de ce que je vois. Je connais la réalité des choses et je n'enjolive pas, mais il faut que nous y allions progressivement.

Pour le reste, vous m'avez parlé du personnel, Monsieur BACHE, mais vous dites des choses fausses. Vous savez très bien que j'ai de la considération pour le personnel et pour tout ce qu'il fait et qu'il n'y a aucune punition. Il faut arrêter de parler de punition. Il y a simplement à se mettre en règle au regard de la loi. C'est tout ce qui est demandé. Vous savez très bien que toutes les collectivités qui ne sont pas d'équerre avec la loi sont impactées et qu'il leur est à toutes demandé de faire ce travail. Nous le faisons et je ne désespère pas que nous y arrivions dans de bonnes conditions.

Dire que le régime indemnitaire, c'est la carotte, pas du tout. Le régime indemnitaire est une recherche d'équité. Le temps de travail également d'ailleurs, parce que nous avons des agents dans ces deux collectivités avec beaucoup de mutualisations, et des services, notamment le service Education de l'Agglomération, où il y a de situations très disparates entre les agents. Il y a des agents à 1607 h, il y a des agents avec des régimes indemnitaires qui ne sont pas du tout les mêmes que d'autres et donc, l'idée est de ramener progressivement de l'équité sur ce plan-là. Ce sont 200 000 € cette année. J'espère que, progressivement, on arrivera à faire en sorte qu'il y ait vraiment une équité pour tous et cela se fera, bien entendu, par le haut.

Je n'entends pas du tout ce que vous dites. Je reconnais là vos origines syndicales, votre soutien effréné à toutes les causes, pas forcément les plus justes, mais moi, j'essaie d'avoir une idée de l'équité entre nos agents et quand même, 200 000 €, ce n'est pas une paille. Ce n'est pas rien.

Enfin, pour ce qui est du reste, vous avez parlé du centre-ville. Je fais le même constat que vous. Tous les centres-villes des villes moyennes souffrent. Ce n'est pas spécifique à Mont-de-Marsan. Tous les centres-villes des villes moyennes souffrent. Il y a eu un récent rapport de l'Inspection Générale des Finances à propos de la revitalisation commerciale des centres-villes - c'est un rapport de juillet 2016 - qui confirme cela. Il y a une vacance commerciale qui s'aggrave et qui touche fortement les centres des villes moyennes de France. Le commerce de centre-ville est avant tout dépendant du contexte socio-économique. Je vais même dire qu'il est également, plus qu'ailleurs peut-être, dépendant des évolutions des modes de consommation et notamment du numérique et d'internet. Quand vous n'avez pas de proximité avec les commerces, vous commandez sur internet alors que si vous avez une proximité permanente, comme dans les grandes villes, vous le faites peut-être moins.

Je ne vais pas refaire le débat. Je veux que l'on porte cela tous ensemble et non que l'on s'écharpe sur ce sujet, parce que c'est une action commune. Si vous avez des idées, franchement, allez-y, donnez-les nous, on les prend. On fera une commission spéciale, une boîte à idées, une urne à ce que vous voulez. Je suis partante à 100%.

**Mme PIOT** : On pourrait commencer par ne pas encourager les périphéries et la zone commerciale de Malage.

**Madame le Maire** : Je vais y venir.

Je crois que nous avons actionné tous les leviers que l'on pouvait actionner pour le centre-ville. Il y en a certainement d'autres, mais quand même.

Je crois que nous avons essayé de travailler sur les espaces publics et nous continuons. Je sais qu'il y a des travaux, que c'est pénible, mais cela se poursuit pour essayer de faire un centre-ville agréable et attractif.

Sur la propreté urbaine, il y a eu d'immenses progrès qui ont été faits. Sur la politique du logement, une cinquantaine de logements ont été rénovés en centre-ville, dans le cadre de l'OPAH-RU, pour 2 M€ de travaux. Il y a une centaine de logements, dont certains vont démarrer en construction et d'autres sont en permis de construire dans le centre-ville. A côté du Multiplexe cinéma, 24 logements vont être livrés fin février. Des logements vont démarrer rue de la Gourotte. Il y a des programmes de logements qui ont eu du mal à démarrer, mais heureusement que nous avons pu bénéficier de la loi Pinel pour pouvoir faire en sorte que ces opérations se réalisent.

Nous avons mis en place des transports en commun, notamment une navette gratuite dans le centre-ville. Concernant le stationnement, il y a une espèce d'idée générale ou d'idée portée par certains que l'on ne pourrait pas se garer à Mont-de-Marsan. Je signale simplement qu'il y a en permanence des places de stationnement libres à Mont-de-Marsan, dans les parkings en enclos. Il y a au moins 250 à 300 places disponibles immédiatement avec ½ heure gratuite pour le moment et là, on est en train de travailler à d'autres dispositifs à venir puisqu'on doit revoir la politique du stationnement.

Les halles vont ouvrir, je l'espère, l'année prochaine. Le Multiplexe cinéma va démarrer le 7 décembre. Il reste les Galeries. C'est un échec, je le dis très sereinement, mais là aussi, il y a une propriétaire qui veut vendre l'immeuble 5 M€, alors qu'il en vaut 10 fois moins.



Personne n'arrivera à acheter cet immeuble dans cet état. Ensuite, il faut animer ce centre-ville et Mont de Marsan Sculpture, par exemple, a amené beaucoup de monde ; pas un commerçant ne m'a dit le contraire. Ils ont vu leur activité augmenter.

Il y a également l'office de commerce que l'on a mis en place. Il démarre. Je crois qu'il y a un vrai travail à réaliser, un travail sur la communication autour des commerces, un travail d'accompagnement des commerçants dans l'e-commerce, une animation de réseau de commerçants et puis à essayer de développer des enseignes et à aller rechercher des franchises ou des enseignes commerciales en participant à certains salons à Paris.

Tous les leviers d'un centre-ville ont été activés, mais je reconnais que le contexte est très difficile. Il faut s'adapter à la clientèle. Vous parliez des périphéries. Certes, mais ce que je regrette, c'est la taille de la galerie marchande du Grand Moun. C'est cela qu'il ne fallait pas laisser faire. Qui l'a laissé faire ? Le projet de Malage est un repositionnement de Carrefour où l'on n'ajoute pas 1 m<sup>2</sup> de galerie marchande par rapport à ce qui existe aujourd'hui. Pas 1 m<sup>2</sup>. Et c'est un repositionnement d'une grande partie des commerces qui sont le long de la voie Maréchal Juin, commerces qui sont en train de souffrir actuellement. 2 ou 3 ont fermé sur cet axe.

Je vous disais l'année dernière qu'il n'y avait pas que le centre-ville de Mont-de-Marsan qui allait souffrir, mais également l'axe Maréchal Juin qui concentre également beaucoup d'emplois.

C'est une politique qui est plus globale que cela et je crois vraiment qu'il faut que nous poursuivions nos efforts parce que le contexte actuel n'est pas un contexte favorable. Continuons à essayer de mettre tous les bons arguments de notre côté pour que, quand les choses vont redémarrer, on arrive à faire en sorte que les bonnes conditions soient réunies afin que tout cela démarre. C'est vrai, je le vois avec mes collègues Maires de villes moyennes, on a tous les mêmes discussions et on fait tous le même constat. Si vous avez des préconisations par rapport à ce que nous mettons en œuvre, je suis ouverte à toute suggestion.

Il y a quand même eu quelques créations d'entreprises en centre-ville. J'ai 14 commerces qui se sont créés, certains dans des cafés-bars, mais d'autres dans le textile, la décoration. Il y a des choses qui bougent malgré tout.

Je ne suis pas d'un optimisme béat, mais je ne suis pas non plus pessimiste. Je crois qu'il faut que l'on continue à travailler. Il faut que l'on travaille avec les commerçants sur les animations. Le stationnement est un prétexte. Le samedi matin, il n'y a pas plus de stationnement que les autres jours, mais il y a beaucoup de monde pour le marché. Le stationnement n'est qu'un prétexte et en plus, il y a du stationnement. Pour le reste, il faut que ce soit attractif, que les commerces soient attractifs ou qu'il y ait une animation, ou qu'il y ait les deux, une animation commerciale et une animation extra-commerciale. Nous allons travailler à tout cela avec les commerçants également.

Voilà ce que je voulais vous dire. Renaud LAHITETE, c'est toujours la même chose. J'ai déjà répondu plein de fois et je ne vais pas redire toujours la même chose. J'ai l'impression de rabâcher. Je crois vraiment que l'on est sérieux parce que c'est grâce au fonctionnement que l'on peut arriver à libérer quelques mannes pour l'investissement. Dans le fonctionnement, il y a tout ce qui est associatif et nous n'avons rien baissé. Il n'y a pas beaucoup de communes qui ont réussi à faire tout cela et je peux vous assurer que c'est un travail quotidien parce qu'on tient à notre tissu associatif, comme vous y tenez également. Je crois franchement que l'on arrive à faire de belles choses sur le plan associatif, sur le plan humain et également sur le plan des réalisations, grâce à ce sérieux.

Il est certain qu'en 2018, je ne m'attends pas du tout à avoir ces chiffres au fil de l'eau. C'est uniquement pour donner une projection, mais nous faisons tout pour que cette projection ne se fasse pas dans ce sens, mais dans le sens de l'amélioration. En tous cas, je veux remercier Charles et remercier les services.

**Mme PIOT** : Je n'ai pas eu les réponses à mes questions sur le remplacement des retraités par les jeunes et les frais de personnel.

**M. DAYOT** : Je ne peux pas vous donner le taux de remplacement aujourd'hui.

**Mme le Maire** : Sur le personnel, nous avons recruté une dizaine ou une quinzaine d'emplois d'avenir, il y a deux ans. L'objectif était de les recruter, de faire en sorte qu'ils passent toute la période des emplois d'avenir dans les services à se former, justement dans les services où il y aurait des départs en retraite, afin qu'ils puissent prendre leur place.

C'est quand même vertueux parce que les emplois d'avenir sont pour des jeunes qui n'ont pas de formation ou qui ont été en échec. Il y en a une bonne dizaine. Il y a des agents qui vont partir à la retraite, mais qui ont déjà pratiquement été remplacés par ces jeunes qui sont dans la collectivité.

Ensuite, chaque chose est étudiée au cas par cas. Il y a des services où la personne qui partira à la retraite est complètement irremplaçable. On ne peut pas ne pas la remplacer. Il y a d'autres services où, avec la mutualisation, il y a eu des marges de manœuvre et on pourra ne pas la remplacer. C'est quelque chose qui se fera au cas par cas. Je ne vais pas dire, on ne va pas en remplacer un sur deux, un sur trois. Je ne fonctionne pas ainsi et ce ne sont que des élucubrations électorales, bien souvent, parce qu'ensuite, quand on a les mains dans le cambouis, on se rend bien compte que l'on ne peut pas faire très exactement comme cela. On fait au cas par cas, l'idée étant d'avoir le personnel nécessaire et juste pour mener les missions. La question qu'il faut que l'on se pose est de savoir s'il faut continuer toutes les missions. Est-ce qu'on continue à porter toutes les missions que l'on dit de service public que l'on met en œuvre, mais qui ne sont pas forcément de service public ? Si on décide de faire la mission, il faut qu'il y ait suffisamment d'agents pour la mener. Sinon, ce n'est pas la peine.

Quelle était l'autre question sur le personnel ?

**M. DAYOT** : C'était par rapport à la variation des frais de personnel où j'annonçais une baisse que vous ne voyez pas dans les chiffres. Vous verrez sur le BP 2017 cette diminution. Ce que vous voyez là, c'est l'impact du transfert Agglo. On passe de 14 à 11.

Faites-moi plaisir avant Noël, venez à votre première Commission des Finances. Je crois que même M. BACHE est prêt à changer son emploi du temps pour que vous puissiez y participer.

**Mme PIOT** : Alors, il va y perdre. Si je vous disais le nombre d'heures que je fais par semaine...

**M. DAYOT** : Le 9 décembre. Si vous venez en Commission des Finances, vous serez la bienvenue.

**Madame la Présidente** : Est-ce que nous sommes arrivés au bout des questions ?

**M. LAHITETE** : Je ne vais pas revenir sur les Nouvelles Galeries. Vous avez dit que c'était un échec et je considère que nous ne sommes pas allés jusqu'au bout de cette procédure.

Sur la situation commerciale de notre territoire, il est évident que bon nombre de centres-villes de communes de semblable importance connaissent des difficultés. C'est une évidence. Mais ensuite, il y a une question de volontarisme. Je me souviens très bien, en dépit du discours que vous tenez aujourd'hui, Madame le Maire, qu'à l'époque, vous étiez pour l'implantation d'un autre centre commercial à Haut-Mauco qui était porté par la société Storim. Ce projet n'a pas pu se faire parce qu'elle n'a pas eu les autorisations, mais vous étiez derrière ce projet, à le soutenir et on pourrait déjà aujourd'hui se retrouver avec deux grands centres commerciaux.

Il a été posé la question de Malage. J'ai lu dans la presse, sauf erreur de ma part, qu'il y aurait, en plus des activités qui sont susceptibles d'être transférées, de nouvelles enseignes. Était annoncée, notamment, une grosse enseigne dans le secteur du bricolage. Est-ce que vous avez des éléments dans ce sens ? On a évoqué l'office de commerce et je pense que cela peut être utile pour dynamiser la politique commerciale sur cette ville, mais s'il y a à Malage des activités qui viennent compléter l'offre existante, je pense que tous les efforts qui peuvent être faits ici seront vains. Si vous avez deux pôles commerciaux importants, le commerce en centre-ville va littéralement crever et ce ne sont pas les halles, même si le projet peut être intéressant - et j'espère que ce projet permettra de revitaliser ce secteur de la ville -, mais face à deux complexes commerciaux importants, le centre-ville ne pourra pas exister.

Est-ce que vous avez des éléments complémentaires à nous indiquer sur le projet de Malage ? Est-ce que les annonces d'enseigne sont fausses ? Qu'est-ce qui peut se passer et quel est le calendrier ? Beaucoup de gens en centre-ville se préoccupent de cette situation-là.

**Madame le Maire :** Pour Malage, je n'ai pas de derniers éléments, mais je vous ai dit que c'était un maximum de déplacements d'activités commerciales qui sont mal situées sur l'axe Maréchal Juin, dont le bricolage de l'axe Maréchal Juin. Le journal ne sait pas tout. Ce n'est pas la Bible. Vous pensez que Leroy Merlin vient en centre-ville ?

**M. LAHITETE :** Pas du tout. Je vous pose une question.

**Madame le Maire :** Ce dossier suit son cours dans le cahier des charges que l'on avait donné puisque c'est la collectivité qui a donné ce cahier des charges très fermé. Dans ce cahier des charges, les choses ont l'air de se passer comme nous le souhaitions. Il devrait y avoir rapidement une évolution de ce dossier qui attendait des signatures. Je n'en dis pas plus parce que ce n'est pas à moi de le dire.

Ce que je sais, c'est que ce cahier des charges sera respecté et qu'il était très important parce qu'il n'amenait pas beaucoup de nouvelles enseignes à Mont-de-Marsan. En revanche, il va falloir arrêter sur ces histoires de grandes surfaces. Il va falloir arrêter. Me ressortir la Storing, alors que s'il y a quelque chose qui n'aurait fait aucun mal au centre-ville de Mont-de-Marsan, c'était bien la Storim qui n'aurait enquiné personne, où il n'y avait pas grand-chose dedans, et après avoir soutenu mordicus, plus que soutenu même, le projet du Grand Moun qui s'est réalisé avec une quadruple surface de galerie marchande, avec quelque chose de gigantesque, peut-être trop grand d'ailleurs pour notre ensemble d'habitants - ce n'est pas moi qui le dis, mais le propriétaire des lieux qui pensait qu'il avait peut-être fait trop grand -, venir me dire ça à moi, je trouve que c'est un peu gonflé. Parce que ceux qui ont tout fait pour que cela se fasse dans ces conditions, qui ont tout fait pour que ce soit présenté aux commerçants de Mont-de-Marsan qui n'ont pas senti venir les problèmes et qui ont tous applaudi et qui, maintenant, ne veulent même pas que ce qui pourrait être un équilibre commercial se fasse de l'autre côté, je trouve cela incroyable.

Si rien n'est fait dans l'avenue Maréchal Juin, les commerces vont progressivement disparaître et les emplois existants également.

Ce qui est proposé là, c'est de les regrouper pour les mettre dans de meilleures conditions, des conditions de sécurité d'abord des magasins, qu'il y ait le stationnement adéquat dans un lieu où tout le monde est rassemblé et je crois que c'est plutôt un projet vertueux pour essayer de faire en sorte qu'ils ne disparaissent pas et qu'ils puissent être en position de travailler à jeu égal avec les autres.

Que l'on ne vienne pas me parler de l'histoire de la Storim, du Grand Moun et compagnie. Je ne veux plus en entendre parler. On va essayer de voir devant et d'arrêter de voir derrière parce que je pourrais dire des choses très désagréables. En tous cas, le commerce est une affaire d'équilibre.

On a fait un document d'aménagement commercial et un SCOT où tout est maintenant bloqué. Il va y avoir potentiellement Malage et c'est terminé. Sur notre territoire, il n'y aura plus d'autres développements possibles de centres commerciaux. C'est bloqué avec notre SCOT. Ensuite, à nous de trouver des équilibres. On a la chance d'avoir beaucoup d'indépendants. On ne retrouve pas ces commerçants dans les galeries marchandes et je crois qu'il faut vraiment les encourager et les soutenir. C'est ce que l'on va continuer à essayer de faire, sachant que la conjoncture n'est pas simple et je suis sûre que la conjoncture n'est pas simple non plus pour ces centres commerciaux.

**M. LAHITETE** : J'ai été interpellé par un certain nombre de commerçants qui ont souffert des travaux, place Porte Campet et rue Dulamon. Ils m'ont demandé si une procédure d'indemnisation était prévue. Je crois que cela avait été le cas lors des travaux, il y a quelques années, dans le secteur. Que peut-on leur répondre ?

**M. TORTIGUE** : Effectivement, cela avait été le cas pour les travaux place Charles de Gaulle parce qu'il n'y avait eu, pendant 5 ou 6 mois, aucune possibilité d'accès. Souvenez-vous, la place était fermée aux deux extrémités. Il faut qu'il y ait des travaux de plus de 3 mois. Là, il y avait des accès à tous les commerçants de la rue de Gourgues et aux commerces au bout de la rue Dulamon. On avait changé le sens de la rue Dulamon en partant de la maison de la presse. Il y avait des accès. Commercialement, ce n'était pas commode, mais le parking Dulamon a été toujours accessible pendant les travaux, de fin juillet jusqu'à maintenant, c'est-à-dire pendant 3 mois. Donc, dire que c'était impossible d'accès, non. Dire que ce n'était pas commode, je suis tout à fait d'accord.

Pour répondre à la question de départ, il n'y a pas de fonds prévus pour indemniser les commerçants. On peut, en fonction de l'évolution, si la situation était catastrophique sur la durée des travaux...

**Madame le Maire** : Généralement, si cela ne dure pas plus de 3 mois, on n'indemnise pas.

**M. TORTIGUE** : On pourra voir, mais il faut faire attention. Vous le savez aussi bien que moi, ce n'est pas une commission qui se met en place comme ça. Elle est présidée par un juge et il faut que les commerçants déposent un bilan des 3 dernières années. C'est quelque chose de sérieux.

**M. BACHE** : C'est M. DAYOT qui va me répondre sur les fameux 2%. Si je lis bien ce qui est écrit, je fais l'analyse que l'on a une augmentation de 2% tous les ans par rapport aux transferts de compétences. Il est inscrit, « équivalent chaque année à la moyenne augmentée de 2% ».

**M. DAYOT** : Je comprends ce que vous voulez dire, mais la réalité, c'est que c'est sanctuarisé. C'est rentré dans le calcul de départ et on n'en parle plus. Je peux comprendre que la phrase soit interprétée.

**Madame le Maire** : Est-ce que je peux considérer que ce chapitre des orientations budgétaires est clos ? Très bien. Il n'y a pas de vote et je vous propose que nous poursuivions.

### **Le conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2312-1 ;

**Considérant** qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes 3 500 habitants et plus;

**Considérant** que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif, qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal le 13 décembre prochain, les dispositions de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant son vote au plus tard le 15 avril 2017.

**Prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires engagé sur la base du document de synthèse ci-annexé.

### **Délibération n°07**

**Nature de l'acte :**

#### **7.6 Contributions budgétaires**

**Objet : Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro pour la saison 2016-2017.**

**Rapporteur : Farid HEBA.**

### **Note de synthèse et délibération**

Le sport de haut niveau porte en lui des valeurs éducatives importantes de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert ; il constitue un exemple pour les jeunes sportifs. Cette élite sportive participe à la promotion de la Ville, tant en France qu'à l'étranger.

Les actions de formation et de perfectionnement de jeunes sportifs, mises en œuvre par les clubs évoluant en élite (à travers leurs centres de formation), contribuent également à élever le niveau de pratique de l'ensemble des clubs. Enfin, le sport de haut niveau est un facteur de développement dont l'impact social dépasse largement le cadre sportif.

Ainsi, un club professionnel :

- renvoie une image de la collectivité à l'extérieur du fait de la couverture médiatique forte et en constante progression du rugby professionnel,
- crée un ciment d'identification local essentiel pour la cohésion d'une collectivité,
- crée du lien social,
- est un vecteur d'animation et d'aménagement du territoire notamment à une heure où les stades deviennent des lieux de vie et de socialisation,
- tend à renforcer la pratique sportive de la population.

Ces aspects sont des facteurs très importants expliquant l'engagement de la Ville de Mont de Marsan auprès du Stade Montois Rugby Pro, dont l'image et la notoriété se valoriseront à travers les opérations communication/visibilité, les opérations de relations publiques au moyen des outils réceptifs du Stade Montois et les droits promotionnels de « partenaire majeur » au travers de la communication institutionnelle municipale.

Pour ces motifs, il est proposé au conseil municipal de renouveler, au titre de l'exercice budgétaire 2017, un partenariat avec la SASP Stade Montois Rugby Pro.

Ce partenariat sera constitué, en premier lieu, par le versement d'une subvention affectée à des missions d'intérêt général au sens des dispositions de l'article L113-2 du Code du Sport, d'un montant de 115 000 € (animation en faveur de la jeunesse, promotion du sport, formation des jeunes joueurs, actions de prévention et de lutte contre la violence, le racisme et contre toutes les formes de discrimination). Une convention formalisera les obligations du bénéficiaire de la subvention.

Par ailleurs, un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence sera conclu avec la SASP Stade Montois Rugby Pro, au titre de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (protection des droits d'exclusivité pour la commercialisation de l'image du club de rugby « Stade Montois »). Il s'agira d'un marché visant à acheter des prestations de relations publiques et de communication.

Ce marché, d'un montant évalué à 35 000 € TTC au titre de la saison en cours, sera passé par le Maire, dans le cadre de sa délégation d'attribution sur les marchés publics.

Il est rappelé qu'une convention de mise à disposition de locaux et de moyens a par ailleurs été conclue avec la SASP Stade Montois Rugby Pro, qui verse chaque année à la Ville de Mont de Marsan une contrepartie financière de 65 000 €, afin de permettre au club d'exercer le rugby dans les conditions requises par le Code du Sport et les règlements de la Fédération Française de Rugby, et d'organiser certaines réceptions et manifestations. Cette convention a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2014.

Au terme du partenariat conclu pour la saison sportive 2015/2016, la SASP Stade Montois Rugby Pro a établi un rapport d'activités joint en annexe, détaillant les actions réalisées au titre, d'une part, des missions d'intérêt général et, d'autre part, des prestations de communication et de relations publiques.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code du Sport, notamment les articles L113-2 et L 113,-5 ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Considérant** l'importance du club de rugby Montois et son rayonnement sur la Ville de Mont de Marsan et au-delà ;

Après avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 10 Novembre 2016,

**DECIDE**

- de participer à l'action menée par la SASP Stade Montois Rugby Pro en faveur des jeunes par le versement d'une subvention d'intérêt général d'un montant de 115 000 € (cent quinze mille euros), au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2017.

**PREND ACTE**

- qu'il sera procédé auprès de la SASP Stade Montois Rugby Pro à l'achat de prestations de relations publiques et de communication par la passation d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence au titre de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (protection des droits d'exclusivité pour la commercialisation de l'image du club de rugby « Stade Montois ») pour un montant de 35 000 € TTC (trente cinq mille euros).

**S'ENGAGE**

- à inscrire les crédits correspondants sur le Budget principal de la Ville sur l'exercice 2017.

**AUTORISE**

- Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de la convention fixant les obligations de la SASP Stade Montois Rugby Pro, dans le cadre du versement de la subvention d'intérêt général, ainsi que de tout document ou pièce lié à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n°08**

**Nature de l'acte :**  
**7.6.2 contribution budgétaire**

**Objet : Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Transfert du bâtiment « Café Music » à Mont de Marsan Agglomération, dans le cadre de l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs ».**

**Rapporteur : Charles DAYOT.**

On est dans la continuité de la délibération du Conseil d'Agglo du 6 octobre, puis de la CLECT qui a validé le coût du transfert. Il s'agit bien de transférer le Café Music sur l'Agglo. Il n'y a que Mont-de-Marsan qui est concerné sur cette répartition. En transférant cette compétence, il faut également la compenser. Je vous invite à regarder l'annexe page 1. C'est l'état de calcul qui a servi de base pour le transfert.

Concrètement, on transfère 78 766,53 € qui se décomposent en des flux réels qui existent aujourd'hui dans notre comptabilité. 84 000 €, c'est le personnel (3 personnes), les fluides, 12 000 €, la subvention que l'on verse à l'AMAC, 38 200 €. On y a ajouté la valeur locative qui n'existait pas, mais qu'il faudra bien valoriser et qui est de 33 545 €. Vous avez le calcul au milieu. Il nous a fallu arbitrer et rajouter un coefficient pour la maintenance de ce bâtiment. Je vous propose de délibérer sur ce montant et sur l'acceptation de cette somme de 178 766,53 €.

#### **Note de synthèse et délibération:**

Suite à la délibération du conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 6 octobre 2016 qui a approuvé l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » au bâtiment « Café Music » de Mont de Marsan, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 17 octobre 2016 pour déterminer le coût dudit transfert et l'impact sur l'attribution de compensation de la Ville de Mont de Marsan. Au total, le montant du transfert de charges s'élève à 178 766,53 €.

Le transfert a été calculé sur la base de l'année 2016 pour les charges de personnel, sur une moyenne des années 2013-2015 pour les dépenses de fluides, et selon un calcul de coût au m<sup>2</sup> pour l'équipement (entretien-maintenance, gros entretien). L'impact de ces ajustements présenté en CLECT sur les attributions de compensation est synthétisé dans le tableau ci-dessous :



COMMUNE MEMBRE	AC au 31/12/2016	Café music	TOTAL AC 2017
BOSTENS	-31 350,00 €		-31 350,00 €
GAILLERES	-132 335,00 €		-132 335,00 €
POUYDESSEAUX	-175 363,00 €		-175 363,00 €
LUCBARDEZ ET BARGUES	-67 059,00 €		-67 059,00 €
SAINT AVIT	-60 165,00 €		-60 165,00 €
BOUGUE	-138 558,00 €		-138 558,00 €
LAGLORIEUSE	-84 347,00 €		-84 347,00 €
MAZEROLLES	-106 719,00 €		-106 719,00 €
BRETAGNE DE MARSAN	-189 947,00 €		-189 947,00 €
GELoux	-53 568,00 €		-53 568,00 €
BENQUET	-241 446,00 €		-241 446,00 €
CAMPAGNE	-121 683,00 €		-121 683,00 €
CAMPET ET LAMOLERE	-30 954,00 €		-30 954,00 €
MONT DE MARSAN	-3 523 755,00 €	178 766,53 €	-3 702 521,53 €
SAINT MARTIN D'ONEY	-200 805,00 €		-200 805,00 €
SAINT PERDON	-89 984,00 €		-89 984,00 €
SAINT PIERRE DU MONT	-1 145 407,00 €		-1 145 407,00 €
UCHACQ ET PARENTIS	-18 984,00 €		-18 984,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-6 412 429,00 €</b>	<b>178 766,53 €</b>	<b>-6 591 195,53 €</b>

Le rapport de la CLECT ci-joint, pour être approuvé définitivement, doit être soumis aux conseils municipaux qui doivent l'adopter à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant 2/3 au moins de la population totale).

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Impôts ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 6 octobre 2016 approuvant l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » au bâtiment « Café Music » ;

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui s'est réunie le 17 octobre 2016 ;

**Considérant** le coût global du transfert de charges évalué à 178 766,53 € ;

**Considérant** la nécessité de modifier les attributions de compensation en conséquence ;

**APPROUVE**

- le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 17 octobre 2016 joint en annexe.

**ACCEPTÉ**

- le montant du transfert du bâtiment du Café Music, évalué à 178 766,43 € en année pleine, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, somme qui viendra augmenter l'attribution de compensation négative qui sera versée à Mont de Marsan Agglomération.

**APPROUVE**

- les attributions de compensation comme suit :

COMMUNE MEMBRE	AC au 31/12/2016	Café music	TOTAL AC 2017
BOSTENS	-31 350,00 €		-31 350,00 €
GAILLERES	-132 335,00 €		-132 335,00 €
POUYDESSEAUX	-175 363,00 €		-175 363,00 €
LUCBARDEZ ET BARGUES	-67 059,00 €		-67 059,00 €
SAINT AVIT	-60 165,00 €		-60 165,00 €
BOUGUE	-138 558,00 €		-138 558,00 €
LAGLORIEUSE	-84 347,00 €		-84 347,00 €
MAZEROLLES	-106 719,00 €		-106 719,00 €
BRETAGNE DE MARSAN	-189 947,00 €		-189 947,00 €
GELoux	-53 568,00 €		-53 568,00 €
BENQUET	-241 446,00 €		-241 446,00 €
CAMPAGNE	-121 683,00 €		-121 683,00 €
CAMPET ET LAMOLERE	-30 954,00 €		-30 954,00 €
MONT DE MARSAN	-3 523 755,00 €	178 766,53 €	-3 702 521,53 €
SAINT MARTIN D'ONEY	-200 805,00 €		-200 805,00 €
SAINT PERDON	-89 984,00 €		-89 984,00 €
SAINT PIERRE DU MONT	-1 145 407,00 €		-1 145 407,00 €
UCHACQ ET PARENTIS	-18 984,00 €		-18 984,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>-6 412 429,00 €</b>	<b>178 766,53 €</b>	<b>-6 591 195,53 €</b>

**AUTORISE**

- Madame le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **Délibération n°09**

**Nature de l'acte :**

**7.1.2– Document budgétaire**

**Objet : Budget principal et budgets annexes- Décisions Modificatives.**

**Rapporteur : Charles DAYOT.**

Il y a une petite coquille dans un total.

**Madame le Maire :** Vous avez sur table la délibération rectificative.

**M. DAYOT :** Dans cette délibération, il s'agit simplement de changements d'imputation. Sur la première délibération, la DM n° 2 budget Ville, il s'agit de changements d'imputation liés à des travaux du SYDEC. C'est un jeu d'écritures.

Le budget pour la Régie des fêtes, même chose. Il s'agit de modifications liées au compte 012, charges de personnel, et aux non-valeurs et créances éteintes.

La Décision Modificative sur le budget Parc de stationnement, on manquait de crédits sur une ligne de remboursement en capital. On en rajoute en équilibrant.

Sur la page suivante, vous avez un total sur l'ancienne délibération qui était de 4 231,51€ et qui, sur la nouvelle, a été corrigé. C'est pour cette raison que vous avez la nouvelle sur table de 6 231,51 €. C'est une erreur de calcul.

### **Note de synthèse et délibération**

#### **BUDGET VILLE : Décision modificative n°2**

Le Budget primitif 2016 a été voté le 21 décembre 2015. A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 2, d'ajuster les crédits prévus.

Considérant le budget primitif 2016 voté le 21 décembre 2015,  
Considérant le budget supplémentaire 2016 voté le 22 juin 2016,  
Considérant la décision modificative n°1 votée le 11 octobre 2016,

Il convient, dans le cadre d'une décision modificative n°2, de procéder aux ajustements suivants:

## Section Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Libellés	Montants	Comptes	Libellés	Montants
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>4 845,76</b>	<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-15 181,13</b>
2041512	GFP rattachement :Bâtiments et installations	4 845,76			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-2 180,69</b>			
21533	Réseaux câblés	-2 180,69			
<b>108</b>	<b>Enfouissement des réseaux</b>	<b>-17 846,20</b>			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-17 846,20			
<b>Total</b>		<b>-15 181,13</b>	<b>Total</b>		<b>-15 181,13</b>

### **BUDGET ANNEXE REGIE DES FETES: Décision modificative n°1**

#### **Note de synthèse et projet de délibération**

Le Budget primitif 2016 a été voté le 21 décembre 2015. A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 1, d'ajuster les crédits prévus.

Considérant le budget primitif 2016 voté le 21 décembre 2015,  
Considérant le budget supplémentaire 2016 voté le 22 juin 2016,

Il convient, dans le cadre d'une décision modificative n°1, de procéder aux ajustements suivants :

#### **Section Fonctionnement**

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Libellés	Montants	Comptes	Libellés	Montants
<b>65</b>	<b>Autres Charges de gestion courante</b>	<b>7 863,74</b>			
6541	Créances admises en non valeur	3 940,74			
6542	Créances éteintes	3 923,00			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>-7 863,74</b>			
64111	Rémunération principale titulaires	-7 863,74			
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>Total</b>		<b>,00</b>

### **BUDGET ANNEXE PARC DE STATIONNEMENT: Décision modificative n°1**

### Note de synthèse et projet de délibération

Le Budget primitif 2016 a été voté le 21 décembre 2015. A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 1, d'ajuster les crédits prévus.

Considérant le budget primitif 2016 voté le 21 décembre 2015,  
Considérant le budget supplémentaire 2016 voté le 22 juin 2016,

Il convient, dans le cadre d'une décision modificative n°1, de procéder aux ajustements suivants :

#### **Section Investissement**

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Comptes</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 371,90</b>	<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3817,58</b>
1641	Emprunts en euros	1 371,90	28135	Installations générales, agencements	-06,40
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 445,68</b>	28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2 719,99
2135	Installations générales, agencements	2 445,68	28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 024,00
			28183	Matériel de bureau et matériel informatique	68,10
			28184	meublier	-15,14
			28188	autres	27,03
<b>Total</b>		<b>3817,58</b>	<b>Total</b>		<b>3817,58</b>

## Section Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Libellés	Montants	Comptes	Libellés	Montants
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>-4 000,00</b>	<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>4 231,51</b>
6068	Autres matières et fournitures	-2 000,00	64198	Autres remboursements	4 231,51
61528	Entretien, réparation autres biens immobiliers	-2 000,00	<b>70</b>	<b>Vente produits fabriqués, prestations</b>	<b>2000,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres Charges de gestion courante</b>	<b>913,93</b>	706	Prestations de service	2 000,00
6541	Créances admises en non valeur	913,93			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>5 500,00</b>			
6411	Salaires, appointements, commissions	5 500,00			
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 817,58</b>			
6811	Dotations aux amortissements	3817,58			
<b>Total</b>		<b>6231,51</b>	<b>Total</b>		<b>6231,51</b>

Considérant la nécessité d'effectuer des modifications de crédits du budget principal et des budgets annexes comme précisé ci-dessus,

**Après avis du conseil d'exploitation de la Régie des fêtes et animations en date du 9 septembre 2016,**

**Après avis du conseil d'exploitation de la Régie Parc de stationnement en date du 7 novembre 2016,**

**Après avis de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 10 novembre 2016,**

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**Par 30 voix pour, par 7 voix contre (Monsieur Renaud LAHITETE, Monsieur Didier SIMON, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Alain BACHE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Jean-Michel CARRERE et Madame Céline PIOT),**

## **APPROUVE**

- la décision modificative n°2 du budget principal 2016,

## **AUTORISE**

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces ou documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

- la décision modificative n°1 du budget annexe Régie des fêtes et animations
- la décision modificative n°1 du budget annexe Parc de stationnement

## **AUTORISE**

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces ou documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°10**

#### **Nature de l'acte**

#### **7.1 Finances locales**

**Objet : Admissions en non valeur budgets annexes Régie des fêtes et animations et Parc de stationnement année 2016.**

**Rapporteur : Charles DAYOT.**

#### **Note de synthèse et délibération**

Le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération transmet périodiquement des états d'admissions en non-valeur concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs : tentatives de recouvrement sans effet ; demandes de renseignement négatives ou « NPAI » (n'habite pas l'adresse indiquée).

En l'espèce, il s'agit de l'impossibilité de recouvrer certaines recettes datant des exercices précédents pour un montant total de

- budget annexe Régie des fêtes et animations : 3 940, 74 € TTC

- budget annexe Parc de stationnement : 913,93 € TTC

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6541 créances admises en non valeur pour :

- budget annexe Régie des fêtes et animations : 3 940, 74 € TTC

- budget annexe Parc de stationnement : 913,93 € TTC

Il est proposé à l'Assemblée l'admission en non valeur de ces recettes.

Après avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale des Fêtes et animations en date du 9 septembre 2016,

Après avis du Conseil d'Exploitation de la régie Parc de stationnement en date du 7 novembre 2016,

Après avis de la commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 10 novembre 2016,

**Ayant entendu son rapporteur**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**A l'unanimité des membres présents,**

#### **APPROUVE**

- Les admissions en non valeur année 2016 des budgets annexes Régie des fêtes et animations et Parc de stationnement.

#### **AUTORISE**

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

#### **Délibération n°11**

**Nature de l'acte**

**7.1 Finances locales**

**Objet : : Listes de présentation de créances éteintes Budget Régie des Fêtes année 2016 – Information du Conseil Municipal.**

**Rapporteur : Charles DAYOT-**



## **Note de synthèse et information au Conseil Municipal**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2012, le Trésorier Principal de Mont de Marsan Agglomération est tenu de transmettre des listes de créances éteintes concernant certaines recettes dont il n'a pu enregistrer le recouvrement pour divers motifs : procédures de surendettement ou procédures collectives, liquidations judiciaires ou faillites.

Ainsi, le Trésorier Principal d'Agglomération nous a informés qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines recettes datant des exercices précédents :

- budget Régie des fêtes : **3 923 € TTC**

Le recouvrement de ces créances est impossible. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6542 créances éteintes pour **3 923 € TTC**

La commission des Finances, Personnel et Affaires Générales réunie le 10 novembre 2016 en a été informée.

**Le Conseil Municipal,**

### **PREND ACTE**

- des listes de présentation de créances éteintes du budget annexe Régie des fêtes.

## **Délibération n°12**

**Nomenclature Acte :**

**2.1.7 - ZAC**

**Objet : Présentation du compte-rendu annuel 2015 à la Collectivité par la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL) pour la Caserne Bosquet.**

**Rapporteur : Hervé BAYARD.**

## **Note de synthèse et délibération**

Conformément aux articles 15 & 16 de la Convention publique d'aménagement passée le 13 novembre 2002 avec la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes, relative à l'opération du site de la Caserne Bosquet, la SATEL établit chaque année un bilan prévisionnel global et actualisé des activités objet de la convention.

Ce bilan doit faire apparaître, d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses, et d'autre part, l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser en fonction des conditions économiques de l'année en cours.

Dans ce cadre, la SATEL adresse pour examen à la Collectivité, un compte rendu financier comportant notamment :

- a) Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- b) Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- c) Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

La SATEL établit par ailleurs un budget prévisionnel des dépenses et des recettes de l'opération, le programme correspondant des acquisitions immobilières et des travaux, ainsi que le plan de trésorerie de l'année à venir.

Le compte-rendu de l'année écoulée préparé par la SATEL est annexé au présent projet de délibération.

Dans ce compte-rendu, il est rappelé que le traité de convention arrive à échéance le 13 novembre 2017.

Ce compte-rendu s'appuie sur les décisions arrêtées dans l'avenant n°5 à la convention, qui porte sur :

- une prolongation de la concession jusqu'au 13 novembre 2017 ;
- les conditions financières de gestion de la trésorerie de l'opération induites par cette prolongation ;
- les conditions financières de clôture de l'opération.

Par conséquent, notre assemblée est invitée à prendre connaissance du compte-rendu annuel d'activité 2015 ci-annexé.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L-300-5,

**Vu** le compte-rendu annuel d'activités 2015 de la SATEL pour l'opération « Caserne Bosquet »,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit prendre connaissance de ce compte-rendu annuel d'activités ;

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 3 novembre 2016.

**PREND ACTE**

- du compte rendu annuel 2015 transmis par la SATEL pour la Caserne Bosquet.

### **Délibération n°13**

**Nature de l'acte :**  
**2.1.8 - Autres**

**Objet : Présentation du rapport d'activité 2015 de la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (SATEL).**

**Rapporteur : Hervé BAYARD.**

#### **Note de synthèse et délibération**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux relations entre une Société d'Économie Mixte et les collectivités et établissements publics actionnaires, la SATEL doit transmettre à ces actionnaires un rapport d'activité annuel concernant l'exercice clos de l'année précédente.

La SATEL vient de remettre à la ville son rapport d'activité pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, ainsi que ses comptes sociaux. Ces documents sont joints à la présente délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité 2015 de la SATEL, dont la ville de Mont de Marsan est actionnaire.

**Ayant entendu son rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.1524-5,

**Vu** le rapport d'activité de la SATEL pour l'année 2015 ci-annexé,

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 3 novembre 2016.

#### **PREND ACTE**

- du rapport d'activité de la SATEL concernant l'exercice clos au 31 décembre 2015, ainsi que ses comptes sociaux.

### **Délibération n°14**

**Nature de l'acte :**  
**3.5.1 : Déclassement**  
**3.5.2 : Désaffectation**

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal rue Jean Mermoz.**

**Rapporteur : Hervé BAYARD.**

**Note de synthèse et délibération**

Dans le cadre d'un échange de terrain, Monsieur MARTICORENA a fait part à la Ville de son souhait d'acquérir une bande de terrain située à proximité de sa future propriété sise rue Jean Mermoz.

Après bornage réalisé par un géomètre-expert, la surface concernée s'élève à 42 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur MARTICORENA et à 2 m<sup>2</sup> au profit de la Ville.

La bande de ce terrain étant intégrée au domaine public communal, il convient au préalable de procéder à sa désaffectation et à son déclassement, afin de rendre la cession possible.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** l'article L 1311-1 du Code Général des Collectivités et notamment son alinéa 1er,

**Vu** le code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2111-2,

**Vu** la demande de Monsieur MARTICORENA visant à acquérir une bande de terrain pour régulariser l'alignement de sa future propriété (parcelle AT446).

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 3 novembre 2016.

**DECIDE**

- de désaffecter et de déclasser du domaine public de la commune une partie du terrain jouxtant la propriété sise rue Mermoz selon les modalités décrites ci-avant,

**AUTORISE**

Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

## **Délibération n°15**

**Nature de l'acte :**  
**3.2 - Aliénations**

**Objet : Échange de terrain avec Monsieur MARTICORENA.**

**Rapporteur : Hervé BAYARD.**

### **Note de synthèse et délibération**

Afin d'acquérir un terrain cadastré AT 446 qui se situe au croisement des rues Jean Mermoz et Cel le Gaucher, Monsieur MARTICORENA sollicite une régularisation parcellaire.

Cette régularisation porte d'une part, sur l'alignement de la clôture de la parcelle qui empiète actuellement sur le domaine public de la ville et, d'autre part sur la cession à la Ville d'une petite partie de la dite parcelle.

Les superficies concernées définies par le géomètre sont les suivantes :

- Parcelle de la Ville cédée à Monsieur MARTICORENA : 42 m<sup>2</sup>
- Parcelle de Monsieur MARTICORENA cédée à la Ville : 2 m<sup>2</sup>

Après négociation, il est proposé que cet échange de terrain soit opéré pour la somme de 1000 €.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le courrier Monsieur MARTICORENA en date du 30 août 2016,

**Vu** l'estimation de France Domaine du 30 juin 2016,

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 3 novembre 2016.

**APPROUVE**

- l'échange de terrain avec Monsieur MARTICORENA dans les conditions détaillées supra, pour un montant de 1000 €, après approbation de la désaffectation et du déclassement de la partie de parcelle communale,

## **PRECISE**

- que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de Monsieur MARTICORENA,

## **CHARGE**


- L'office notarial de BAUDOIN-MALRIC, 266 rue Paul Lacome à Mont-de-Marsan, de la rédaction des actes,

## **AUTORISE**

- Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°16**

#### **Nature de l'acte :**

 : Déclassement

 : Désaffectation

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public communal rue Gourotte.**

**Rapporteur : Hervé BAYARD.**

### **Note de synthèse et délibération**

La SCCV des ARCEAUX représentée par Monsieur Daniel BERNADET a fait part à la ville de son souhait d'acquérir une bande de terrain située à proximité de sa future construction, rue Gourotte

Après bornage réalisé par un géomètre expert, la surface concernée s'élève à 123 m<sup>2</sup>

Ce terrain étant intégré au domaine public communal, il convient au préalable de procéder, à sa désaffectation et à son déclassement, afin de rendre la cession possible.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** l'article L 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 1er,

**Vu** le code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2111-2,

**Vu** la demande de Monsieur Daniel BERNADET visant à acquérir une parcelle pour permettre la réalisation de son projet de construction d'une résidence de 20 logements,

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 3 novembre 2016.

### **DECIDE**

- de désaffecter et de déclasser du domaine public de la commune une partie du terrain jouxtant la propriété de la SCCV des ARCEAUX sise rue Gourotte selon les modalités décrites ci-avant,

### **AUTORISE**

- Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n°17**

**Nature de l'acte :**  
**3.2 - Aliénations**

**Objet : Cession d'un terrain à la SCCV des ARCEAUX.**

**Rapporteur : Hervé BAYARD.**

### **Note de synthèse et délibération.**

La SCCV des ARCEAUX représentée par Monsieur BERNADET Daniel envisage la construction d'une résidence de 20 logements, rue de la Gourotte.

Pour réaliser ce projet, La SCCV des ARCEAUX doit se porter acquéreur d'un terrain situé sur le domaine public sur lequel se trouvent trois places de stationnement. La cession de ce terrain va nécessiter le déplacement de ces espaces de stationnement vers la rue de l'Asile située à quelques mètres.

Le coût de la réalisation de ces trois nouvelles places de stationnement est estimé à 3 900 € à la charge de la SCCV des ARCEAUX.

La SCCV des ARCEAUX demande l'autorisation à la ville de déposer une demande de permis de construire en intégrant d'ores et déjà ledit terrain communal dans son projet .

L'avis des domaines, en date du 18 mai 2016, fixe le prix du terrain à 3 075 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal, après approbation de la désaffectation et du déclassement, la cession d'une partie du domaine public de 123 m<sup>2</sup>.

Il est également proposé de réaliser trois places de stationnement rue de l'Asile, et d'autoriser la SCCV des ARCEAUX à déposer une demande de permis de construire sur le terrain communal.

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** l'avis de France Domaine en date du 18/05/2016,

Considérant que la cession d'une partie de terrain communal situé rue de la Gourotte ne portera pas atteinte à la circulation publique,

Après avis de la commission d'urbanisme en date du 3 novembre 2016.

#### **APPROUVE**

- La cession à la SCCV des ARCEAUX d'une parcelle de 123 m<sup>2</sup>, situé rue de la Gourotte
- la réalisation de trois places de stationnement, pour un montant de 3 900€,
- l'autorisation de déposer le permis de construire pour la réalisation d'une résidence rue de l'Asile, de 20 logements,

#### **PRECISE**

- que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la SCCV des ARCEAUX ,

#### **CHARGE**

- L'office notarial de BAUDOIN-MALRIC, 266 rue Paul Lacome à Mont-de-Marsan, de la rédaction des actes,

#### **AUTORISE**

Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Madame le Maire** : C'est là où il y aura une vingtaine de logements ?

**M. BAYARD** : Tout à fait.



## **Délibération n°18**

**Nature de l'acte :**  
**8.9 - Culture**

**Objet : Convention de partenariat relative à la conception et à la réalisation d'une exposition temporaire consacrée aux frères Boniface.**

**Rapporteur : Chantal DAVIDSON.**

### **Note de synthèse et délibération**

Les Communautés de Communes de Montfort-en-Chalosse et Maremne Adour Côte Sud, Mont de Marsan Agglomération, ainsi que les communes de Mont de Marsan et Montfort-en-Chalosse, et l'association Culture et Vous, souhaitent s'associer pour la réalisation d'une exposition photographique autour du beau geste des Frères Boniface qui sera présentée conjointement, dans un premier temps, au Musée de la Chalosse et dans le village de Montfort-en-Chalosse et successivement, dans un second temps, à Pôle Sud, centre de formations musicales, et au Pôle Culturel du Marsan.

L'exposition photographique se compose d'un ensemble d'environ 80 photographies originales issues du fonds personnel d'André Boniface ou de prêteurs particuliers, de 11 sculptures prêtées par le Musée National du Sport, d'une sculpture monumentale prêtée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), d'un ensemble de 10 objets symboliques tels que maillots, chaussures, ballons, et d'un ensemble de 33 tirages agrandis issus du fonds PRESSE-SPORTS ainsi que d'autres fonds journalistiques.

L'appellation commune pour les trois lieux d'exposition est « Boniface ou la beauté du geste » et a été présentée conjointement au Musée de la Chalosse et dans le village de Montfort-en-Chalosse du 6 mars au 30 octobre 2016.

Le Pôle Sud, centre de formations musicales, à Saint-Vincent-de-Tyrosse, présentera les œuvres du 15 novembre au 1 décembre 2016.

Le Pôle Culturel du Marsan à Saint-Pierre du Mont, présentera les œuvres du 1<sup>er</sup> mars au 4 avril 2017.

La présente convention qui est jointe à la présente délibération a pour objet de définir les modalités selon lesquelles les partenaires ci-dessus acceptent de coopérer en vue de réunir ou de produire les éléments communs à l'exposition itinérante.

Dans le cadre de cette coopération la Ville de Mont de Marsan prendra en charge :

- les dépenses relatives à son exposition,
- le transport des œuvres de Saint-Vincent-de-Tyrosse à Mont de Marsan,
- le montage des œuvres in situ, suivant le plan d'implantation validé avec le Musée de la Chalosse,
- le retour des œuvres au Musée de la Chalosse à la fin de l'exposition.

La ville de Mont de Marsan contribue au projet d'exposition à hauteur de 2000€ sous forme de subvention à la Communauté de communes de Montfort-en-Chalosse.

**Mme DAVIDSON** : En même temps que cette exposition qui se déroulera au pôle culturel du Marsan, nous aurons un spectacle qui s'appelle « Au-dessus de la mêlée » sur le rugby, qui est un très beau spectacle et je vous invite à y venir très nombreux. Il y a encore de la place et c'est le 6 mars.

**Madame le Maire** : Y a-t-il des questions ? On sera heureux de revoir les frères Boniface à Mont-de-Marsan.

Après avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 10 Novembre 2016,

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,  
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Mont de Marsan souhaite s'associer à l'exposition photographique autour du beau geste des Frères Boniface,

#### **APPROUVE**

- Les modalités de la convention de partenariat jointe à la présente délibération,

#### **PRECISE**

- Que les crédits sont prévus au budget 2016,

#### **AUTORISE**

-- Madame le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**Madame le Maire** : J'en ai fini avec l'ordre du jour et je vous remercie de votre participation active.

La séance est levée